

# MAMETZ



*Mametz  
Jeunesse*



*Mametz  
Famille*



*Mametz  
Aînés*

*Crecques  
Mametz  
Marthes*

**1998**

# MAMETZ



*Mametz  
Jeunesse*



*Mametz  
Famille*



*Mametz  
Aïnés*

*Crecques  
Mametz  
Marthes*

**1998**

# SOMMAIRE

Le Mot du Maire	1/2
Projets et Salle	3/6
Finances	7/9
Travaux	10/11
Action Sociale	12/18
Association des Fêtes et Rétrospective 97	19/24
les Sociétés Locales	25/42
La petite Guerre des Etiais	43/48
Nos joies Nos peines	49/50
Il y a 100 ans	51/52
Calendrier des Fêtes	53/55
Permanences et Communiqués	56

## MESDAMES, MESDEMOISELLES, MESSIEURS,

Les derniers jours de 1997 se sont effilochés dans un ciel qui n'avait rien d'hivernal, nous étions loin des paysages des cartes postales traditionnelles et les conditions atmosphériques se conjuguant avec le pessimisme des médias et les annonces des catastrophes qui secouent la planète, peut-être avons-nous, de temps à autre, eu la tentation de céder au découragement.....

Pourtant, nous voici au seuil de 1998 qui s'ouvre sur un énorme point d'interrogation. Que va nous apporter à tous et à chacun, cette pénultième année avant le changement de siècle ? Comme vous tous, c'est la question que se pose votre Maire et, comme vous tous, il ne trouve pas de réponse. L'enseignant qu'il fut, se rappelle simplement les célèbres vers du grand poète que fut Victor Hugo :

**L'avenir....l'avenir.....Mystère....  
L'avenir est à Dieu.....**

Mais la construction du lendemain demande la participation des hommes et c'est le moment, en ce début d'année où doit s'exprimer la volonté de chacun d'oeuvrer à la construction d'un monde plus accueillant et plus solidaire.

C'est aussi le moment où votre Maire veut s'adresser à chacun d'entre vous pour vous dire, avec toute son amitié, combien il souhaite que les mois et les jours qui viennent vous soient cléments et doux à vivre. Dans notre village de MAMETZ qui, Dieu merci, est resté un village à dimensions humaines où il est encore possible de mettre un nom sur les visages, il est réconfortant de pouvoir former des vœux qui, non seulement viennent du cœur, mais qui sont, comme on le dit aujourd'hui « personnalisés ».

A toutes les tranches d'âge confondues, je souhaite avant tout la santé, ce bien indispensable, plus précieux que n'importe quelle autre richesse. Nous avons tous, un jour ou l'autre, été confrontés à la maladie avec ses jours d'espoir et ses périodes de découragement et je demande à l'avenir de vous épargner, dans la mesure du possible, les épreuves liées à ce fléau qui frappe sans distinction d'âge, de sexe ou de catégorie sociale.

A vous les jeunes, je souhaite de trouver à MAMETZ, tout ce qui vous est nécessaire pour vous préparer à aborder la vie. Nous faisons, avec le Conseil Municipal, tout notre possible pour vous faciliter une bonne scolarité, tant dans les écoles de la Commune que dans les Collèges, Lycées et Universités. Vous savez que nous sommes à votre écoute chaque fois que cela se révèle nécessaire et vous nous trouverez toujours disponibles et prêts à vous aider.

Aux plus âgés, je redis notre attachement ainsi que notre reconnaissance pour tout ce qu'ils ont réalisé dans leur vie professionnelle ou familiale, au service de leurs enfants et de leurs concitoyens. Qu'ils coulent, auprès de nous, des jours exempts de soucis et animés de cette joie de vivre que nous leur connaissons et admirons lors de chacune de nos rencontres.

Et à vous tous, Mametziens et Mametziennes, je souhaite que 1998 réponde à vos vœux et à vos aspirations. Notre époque est peu propice à l'optimisme et je suis sûr de rejoindre le sentiment général en appelant, de toutes mes forces, le recul avant sa disparition totale, de ce

mal qui ronge notre société, je veux parler du chômage. Que tous les hommes et femmes de bonne volonté qui oeuvrent pour une meilleure répartition du travail soient aidés et encouragés, même s'il est difficile d'imaginer le bout du tunnel. C'est pourtant la seule solution afin que tous, jeunes et moins jeunes, retrouvent dignité et foi en l'avenir.

Sur le plan strictement communal, 1997 a vu le **Conseil Municipal et le Centre Communal d'Action Sociale** travailler sans relâche dans l'intérêt de tous. J'ai décidé, cette année, de laisser la parole dans ce Bulletin à chacun des **Adjoints** qui fera le bilan de la charge qui lui a été confiée et parlera des perspectives pour l'avenir. C'est une première mais il est bon que chacun sache, au niveau des affaires communales, prendre ses responsabilités et je suis assuré de pouvoir leur faire confiance et compter sur leur courage et leurs compétences.

Pour ma part, je voudrais néanmoins, évoquer la mise en chantier prochaine de la construction de ce qui sera le **CENTRE SOCIAL ET CULTUREL** de la Commune. Un bien grand titre pour une réalisation qui sera, les études préliminaires le prouvent, fonctionnelle, pratique, agréable, mais aussi, supportable pour les finances communales car, si nous avons le désir d'offrir à la population et en particulier aux jeunes et aux associations, un local assez vaste pour que la vie du Village puisse s'épanouir, nous avons aussi le souci primordial de ne pas trop alourdir la fiscalité. Dans cette perspective, toutes les démarches nécessaires sont effectuées pour bénéficier des aides auxquelles nous pouvons prétendre.

Cette réalisation, qui effraie peut-être certains d'entre vous, n'a pas été décidée à la légère. Elle répond à un réel besoin. Il est indispensable que les élus s'interrogent sur ce qui peut aider la population et en particulier les générations qui montent, sur les conditions de vie au village. C'est à nous de savoir donner aux autres le goût de rester à la campagne, de s'intégrer dans la population et de chercher les moyens de rendre cette vie agréable. Certes, l'actuelle Salle des Fêtes a rendu et rendra encore bien des services mais la multiplicité des besoins en même temps que leur diversité demande un espace plus vaste et mieux adapté aux exigences de notre temps. Nous avons donc, tous, pensé et décidé avec le souci primordial d'être utiles à tous.

Nous vous informerons, bien entendu, comme nous tenons constamment à le faire, de toutes les décisions que nous serons amenés à prendre dans le courant de cette année.

Je ne veux pas terminer ce trop long bavardage sans dire un merci particulier au personnel communal dont le rôle est irremplaçable dans le fonctionnement d'une commune. 1997 a vu de départ de **M. PAEPE** secrétaire de mairie, pour un poste qui lui convenait davantage. Nous aurions aimé lui exprimer officiellement notre gratitude pour les années de travail en commun. Cela n'a pas été possible et nous le regrettons. **Mme Jacqueline FAUCON** cesse d'apporter ses soins à l'entretien des locaux après bien des années et nous lui souhaitons une longue et paisible retraite. Et nous saluons l'arrivée au sein de l'équipe de **Mme GARENAUX** avec qui nous espérons travailler de concert pour le plus grand bien de tous.

Et, tout simplement je vous redis : **BONNE ANNEE, BONNE SANTE.....**

**Charles DELATTRE**

## PROJETS

La révision du Plan d'Occupation des Sols touche à sa fin et c'est en mars que l'enquête publique débutera. Après avoir planché de nombreuses heures sur ce projet, nous pouvons être satisfaits du résultat dans son ensemble hormis le fait que nous soyons concernés par la loi Barnier aux entrées d'agglomération sur la RD 157 mais nous n'y pouvons rien. (c'est ce qui nous oblige à limiter la zone constructible côté Aire sur la Lys.)

D'autre part, nous avons cette année, quelques nouveaux dossiers à traiter notamment le schéma général de renforcement incendie afin de palier aux problèmes posés de façon pressante au niveau des certificats d'urbanisme et permis de construire qui se trouvent rejetés dès qu'un poteau incendie se situe à plus de 150 m. En matière de sécurité, nous utiliserons une partie des nouveaux terrains achetés derrière l'école de Mametz-centre pour étendre la cour de l'école primaire dans l'ancien jardin de M. et Mme Delmaire et faire ainsi la sortie des élèves par l'arrière (portillon de la cour des maternelles). Nous projetons également d'exercer notre droit de préemption sur la parcelle située rue de l'Anglet afin de pouvoir agrandir la route d'ici quelques années.

En ce qui concerne nos réseaux d'assainissement eaux pluviales, nous allons représenter le dossier de la rue du château afin d'obtenir les subventions qui nous avaient été refusées l'an dernier. Nous aurons également à régler le problème en bas de la rue du Moulin où de grandes flaques apparaissent régulièrement sur la route.

Nous allons mettre en place, dès cette année, un groupe de travail où chaque société ou association intéressée pourra s'exprimer concernant la zone des étangs qui va nous être rétrocédée. Il y aura de toute manière, je pense, de longues discussions à ce sujet !

Bien entendu, le projet qui nous demandera l'attention la plus importante dans un premier temps sera notre future salle polyvalente que nous avons dénommée « Centre d'Accueil Social et Culturel ». La commission des études de travaux a rendu sa première copie et les lignes directrices ont été définies ; vous en trouverez les détails aux pages suivantes. Nous prévoyons de consacrer 3 MF H.T. pour la partie « bâtiment » sur un budget prévisionnel global de l'ordre de 5 MF T.T.C. y compris la voirie et les différents réseaux. Les premières démarches administratives sont faites avec l'aide des services de la Direction Départementale de l'Équipement, les demandes de subventions et le marché de maîtrise d'œuvre sont en cours. Dès la fin de ce mois de janvier, nous aurons désigné l'architecte et espérons avoir les premières esquisses mi-mars afin d'étoffer notre dossier. La réalisation devrait débuter en fin d'année ou début d'année prochaine.

L'Adjoint chargé des études d'équipement et travaux  
Philippe MACHEN



# CENTRE D'ACCUEIL SOCIAL et CULTUREL

## A / Situation géographique

L'implantation est prévue dans la réserve foncière, derrière le groupe scolaire de Mametz-Centre.

Le projet général d'occupation de la réserve foncière est retenu suivant les directives suivantes ( cf plan )

- 1 : Une rue reliant la RD 157 à la rue du 19 mars 1962 ainsi qu'au chemin des ruelles ceci afin d'avoir trois accès possibles.
- 2 : Possibilité d'extension de l'école à l'arrière de celle existante.
- 3 : Laisser la possibilité d' adjoindre une salle de sports à l'arrière du Centre d'Accueil.
- 4 : Place centrale pour parking.

## B / Desserte et réseaux

Le futur Centre d'Accueil n'est desservi que par le tronçon récemment réalisé et la jonction avec la rue du 19 mars 1962 nous obligera à créer 170 ml de voirie supplémentaire et encore 60 ml supplémentaire pour rejoindre le chemin des ruelles soit un total de 2 300 m<sup>2</sup> sans compter les trottoirs ni les abords mêmes du Centre d'Accueil.

Une première estimation à près de 700 KF nous fait renoncer au projet de voirie globale et nous pensons que dans un premier temps il serait sage de créer les accès nécessaires et suffisants, c'est à dire faire demi-tour dans un embryon de place.

Le relevé topographique fait apparaître une dénivellation de 5 m de la RD 157 vers le chemin des Becques, nous devons donc rejoindre les réseaux eaux usées.

Les réseaux d'eau potable et pluvial sont existants dans la rue du 19 mars 1962 soit à environ 170 m depuis l'angle intérieur de la place jusqu'au réseau.

Le réseau incendie est existant à la mairie à moins de 150 ml ; néanmoins un poteau pourra être implanté dans l'angle du croisement du 19 mars et de la future voirie.

Nous devons nous rapprocher des services EDF concernant les réseaux électrique et éclairage.

## C / Centre d'accueil

Les longueurs des divers réseaux et voirie étant importantes nous souhaitons que les parties "techniques" soient du côté rue afin de les limiter au strict nécessaire.

La position de l'entrée est définie côté sud et non face à la place (plein ouest).

La composition souhaitée est la suivante :

- un hall avec sas d'entrée
- une salle de 250 à 300 personnes avec estrade fixe à + 75 cm
- une salle de 50 personnes qui recevra la cantine le midi, club des aînés, réunions et réceptions diverses
- une cuisine suivant les normes en vigueur accessible des deux salles
- une partie sanitaire commune
- un vestiaire et un guichet si possible
- une ou deux salles annexes éventuellement dans un étage à aménager suivant l'architecture retenue
- une loge accolée à l'estrade avec une porte donnant directement sur l'estrade fixe
- une réserve donnant dans la grande salle afin de pouvoir y ranger tables et chaises
- une cave pouvant être aménagée sous l'estrade

## NATURE DES MATERIAUX :

Charpente : Lamelle-collé apparente

Couverture : tuiles

Rampants : matériaux isolation acoustique teinte claire

Murs : au choix de l'architecte avec cependant l'emploi de parpaings "Biacolor" de l'entreprise Biallais en extérieur comme en intérieur.

Menuiseries extérieures : Alu laqué double vitrage

Porte d'entrée en menuiserie métallique ou inox équipée d'une serrure électrique commandée par système de "clé magnétique codée"

Sol : carrelage

Chauffage : A voir suivant l'étude du chauffagiste

## BUGDET PREVISIONNEL

3 M Frs HT y compris les charges d'architecte, de coordination, étude de sol, D.D.E. et d'assurances diverses.

Pour la commission chargée des études  
Philippe MACHEN

## SITUATION FINANCIERE

L'effort fait depuis deux ans apporte les fruits espérés puisque nous pouvons annoncer que dès cette année l'investissement va repartir de façon significative. En effet, après l'analyse financière de 95, nous avons mis un frein aux dépenses et avons demandé à chacune et chacun d'entre vous une participation financière afin d'assainir notre budget communal. Nous pouvons désormais être satisfaits du résultat car nos finances ne présentent plus le caractère particulièrement "tendu" ainsi que l'obligation à mettre le feu "rouge" à nos dépenses. L'an dernier, nous avons passé ce même feu à l'orange car nos travaux à réaliser n'étaient plus synonyme d'emprunts et nous ne pouvons que nous en réjouir car Mametz n'avait pas connu un tel autofinancement depuis bien longtemps. Quoique certaines dépenses de la section de fonctionnement ne dépendent pas de notre volonté (aide sociale du département, service incendie notamment) nous les maîtrisons globalement. Nos recettes, quant à elles, nous permettent d'effectuer l'investissement c'est-à-dire les diverses améliorations dans notre commune : trottoir, assainissement, rénovation de bâtiments, etc ...

Nous faisons désormais face aux dépenses que l'on peut qualifier "d'ordinaires" sans difficultés de trésorerie comme il convient dans toute commune possédant une saine gestion. Notre marge d'autofinancement atteindra cette année les 9 % et notre taux de remboursement d'emprunts (capital + intérêts) sera de l'ordre de 17,5 % par rapport aux seules recettes de fonctionnement. C'est dans ce contexte que tout naturellement notre feu orange passe au vert pour notre projet du "Centre d'Accueil Social et Culturel", d'ailleurs nous avons d'ores et déjà crédité cette opération avec 200 000 F d'autofinancement. Nous avons pris comme postulat que l'emprunt maximum sera de 3 MF, ce qui selon le mode de remboursement choisi amènera à un taux de 24 % environ en l'an 2000 soit identique qu'en 94 et 7 % de moins qu'en 92. En effet, nous aurons la même somme à rembourser mais notre budget a évolué de plus de 600.000 F depuis 92, ceci explique que nous n'aurons pas de problèmes majeurs pour faire face à cet emprunt. Notre marge d'autofinancement reviendra autour de 10 % vers 2004 donc très rapidement.

Il n'y aura donc pas d'incidence sur le taux des taxes locales suivant l'état prévisionnel que je viens de vous exposer.

Nous pouvons donc sereinement envisager l'avenir et espérer accueillir nos associations ,les "Mametziennes et Mametziens" dans les meilleures conditions possibles d'ici deux ans.

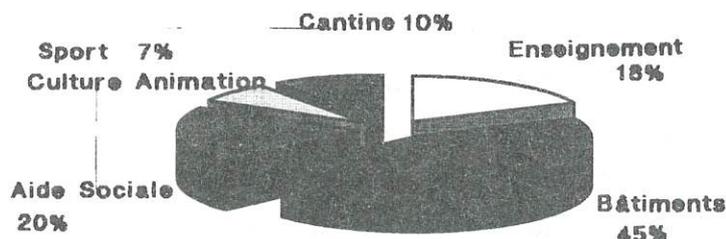
**L'Adjoint chargé des finances**  
**Philippe MACHEN**

# FINANCES COMMUNALES

## BUDGET COMMUNAL 96 (réalisé suivant compte administratif)

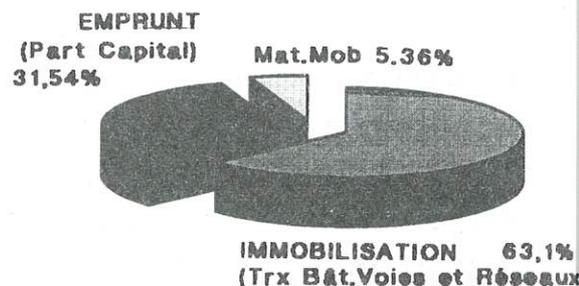
Répartition graphique des dépenses

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



TOTAUX : 3 417 408 Francs  
(dont 667106 Frs pour dépenses d'investissement)

### SECTION D'INVESTISSEMENT

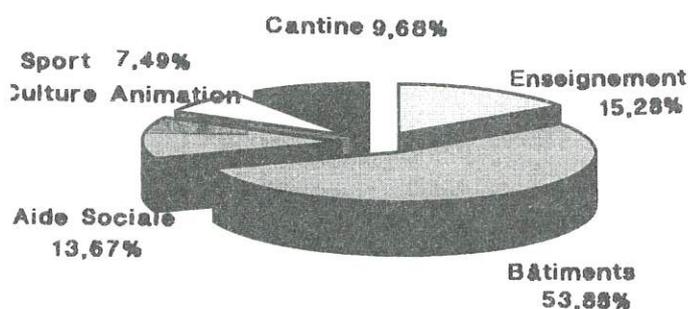


TOTAUX : 1 251 783 Francs

Le résultat de clôture du budget est de 400 500 Francs

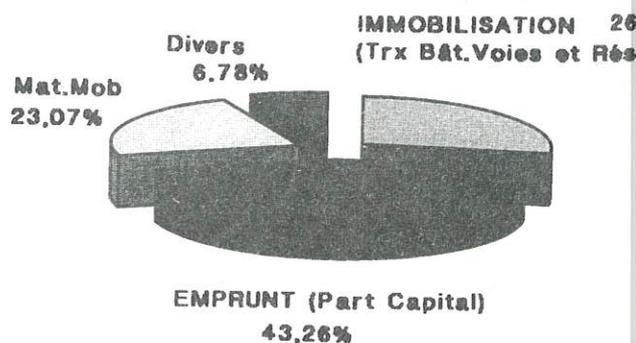
## BUDGET COMMUNAL 97 (réalisé suivant nos derniers comptes)

### SECTION DE FONCTIONNEMENT



TOTAUX : 2 625 332 Francs

### SECTION D'INVESTISSEMENT



TOTAUX : 840 727.76 francs

## SITUATION SUR LES IMPOSITIONS LOCALES

	MAMETZ 1996	MAMETZ 1997	Moyenne Communale Départementale	Moyenne Communale Régionale	Moyenne Pondérée Dpt et Rég.	Rapport entre moyen Pondérée et Mametz	Communauté de Communes 1997
Propriétés Foncières Bâties	11,65	11,65	13,82	14,26	14,04	-20,50%	3,56
Prop. Fonc. Non Bâties	33,90	33,90	38,57	41,86	40,25	-18,62%	11,42
Taxe d'Habitation	9,00	9,00	11,48	13,06	12,27	-36,33%	3,01
Taxe Professionnelle	6,27	6,27	9,98	11,01		-67,38%	2,85

### Taxe de Séjour Forfaitaire :

La période de perception étant du 1er Avril au 1er Novembre correspondante à la période d'ouverture de la saison touristique. En voici les grandes lignes :

- Hôtels de tourisme 3 étoiles, meublés de 1ère catégorie et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes ..... 3 Frs
- Hôtels de tourisme 2 étoiles, meublés de 2ème catégorie, Village de vacances de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes... 2 Frs
- Hôtels de tourisme 1 étoile, meublés de 3ème Catégorie, Village de vacances de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes..... 2 Frs
- Terrains de camping et de caravannage classés en 3 étoiles ou dans une catégorie similaire ou supérieure..... 2 Frs
- Terrains de camping et de caravannage classés en 2 étoiles ou dans une catégorie similaire ou inférieure, et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes... 1 Frs

### a) Capacité d'Accueil

- pour les terrains de camping le nombre d'unités de capacité d'accueil de chaque établissement d'hébergement de plein air est égal au triple du nombre des emplacements mentionnés par l'arrêté de classement.

- pour les Gîtes et Chambres d'Hôtes, le nombre d'unités de capacité d'accueil à prendre en compte correspond au nombre de lits prévu dans l'arrêté de classement.

### b) Abattement obligatoire

- la période de perception du 1er Avril au 1er Novembre, appliquée à tous les établissements, représente 214 nuitées donc l'abattement obligatoire pris en compte est de 40 % de la Capacité d'Accueil.

### c) Abattement Facultatif

- le Conseil Municipal fixe l'abattement facultatif ou coefficient modulable par nature d'hébergement pour mieux tenir compte de la fréquentation réelle des établissements d'hébergement au cours de leurs période d'ouverture à :

- 0,80 % pour les Gîtes Ruraux, Chambres d'Hôtes et meublés
- 0,40 % pour les Terrains de Camping

d) chaque redevable de la taxe de séjour forfaitaire est tenu de faire une déclaration à la mairie au plus tard un mois avant le début de chaque période de perception.

Le calcul s'établit comme suit :

- Terrain de camping : Capacité d'accueil x 40 % x Tarif suivant classement x 0,40 %
- Gîtes Chbres d'hôtes, meublés : Capacité d'accueil x 40 % x Tarif suivant classement x 0,80 %

Toutes précisions complémentaires peut vous être fournies en Mairie.

# LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Gilbert et Gilles n'ont pas chômés cette année, loin s'en faut !  
L'entretien de nos bâtiments communaux étant notre souci constant.

Nous avons fini le presbytère (la première partie) ensuite nous avons remis le logement de Marthes quatre fenêtres et la porte de service en pvc.

A Crecques les étagères et les sanitaires furent remplacés. Avec la participation des pêcheurs, nous avons aménagés leur wc.

A Mametz, à la salle des fêtes, des wc intérieur furent installés, à l'extérieur furent changés ainsi que la porte isolante.

Au numéro 76 : peinture, tapisserie, aménagement cuisine et changement d'appareil de chauffe ont été nécessaires afin de rendre « correct » le logement.  
A l'école de Mametz centre la porte d'entrée en alu fut posée.

## Côté sécurité:

des panneaux « stop » « ralentissement » et limitation de vitesse, miroirs. Tout ce pour le bien de tous.

## Eclairage public:

le réseau vieillit, il y a des secteurs plus ou moins perturbés. Les services compétents veillent à changer les éléments défectueux. Pour les fêtes de fin d'année, nous avons encore installés quelques guirlandes supplémentaires afin d'égayer notre beau village.

## Côté voirie:

le gravillonnage

- des chemins des Ruelles
- du chemin des Grands Rietz
- du chemin de la Chapelle

fut réalisé avec le concours de la DDE. C'est l'entreprise BAUDE BILLET qui s'est chargée de faire le trottoir de la pharmacie à la poste ; il nous reste plus qu'à installer l'abri bus.

Dans le cadre de l'opération « 1000 villages » concernant la réimplantation des commerces de proximité à laquelle nous avons participé, seul le terrassement et

radier en marne furent faits par les moyens de la Communauté, le revêtement bitumeux restant à la charge du propriétaire.

A quelques jours près, l'entrée du stade aurait été terminée, le fronton est fini en atelier, les pilastres ont été construites par Gilbert avec les matériaux offerts par les établissements BIALLAIS.

Pour les eaux pluviales:

Avec le concours de la Communauté des tuyaux en ciment furent posés dans :

- la rue des Charbonniers
- la rue des Carrières
- le contour de l'Eglise
- la rue de la Barre

Cette année il faudra commencer par la Rue du Château.

Et puis il y a eu tous les petits travaux ici ou là...

Nous avons mis l'accent sur l'environnement avec les parterres à fleurs. Les semis sont, comme depuis quelques années effectués par les enfants des écoles et Gilles se charge du reste.

La tonte des espaces verts, elle, prend beaucoup de temps . Sont concernés les cimetières, les terrains de sport, les abords de l'étang et les placettes. Cela représente pas mal d'hectares qu'il faut faire assez souvent.

Il y a aussi le service pour les Déchets Verts, plusieurs bennes sont, chaque week-end, à votre disposition pour les déchets du jardin. Gilles veille à ce que tout se passe bien.

NB : le service reprendra au printemps.

Voyez-vous, nous faisons ce que l'on doit faire en bon père de famille, avec une très bonne équipe.

FAUCON Francis  
Adjoint chargé des Travaux et du Territoire.

# **ACTION SOCIALE**

## **Gestion des dossiers d'Aide Sociale**

Les interventions sont de plus en plus nombreuses. L'Aide Médicale Gratuite, l'Aide à Domicile, le R.M.I sont le travail courant mais de plus en plus les mametziennes et mametziens viennent pour des démarches auprès des organismes sociaux.

La législation connaît de nombreuses évolutions et les usagers sont parfois bien perdus dans leurs dossiers. Ils viennent donc en mairie pour se renseigner et demander une aide pour rédiger leurs formulaires.

Ces démarches occupent une grande partie du travail de Mme Dilly, qui avant de pouvoir leur répondre, doit souvent passer de longs moments au téléphone pour éclaircir la situation. Il s'en suit des aller et venus et il faut quelquefois plusieurs semaines pour aboutir. Cela est fastidieux. Cela est décourageant pour ceux qui demandent et ils ont parfois l'impression que tout n'est pas fait pour les aider. Qu'ils soient rassurés. Même si cela est complexe, leurs dossiers sont tous suivis afin d'y apporter les meilleures solutions.

Cette année quelques nouveautés concernant l'Action Sociale se mettent en place. Il s'agit de la P.S.D (Prestation Spécifique Dépendance) et la loi sur les Emploi Jeunes.

Pour information vous trouverez en annexe une présentation de ces textes.

## **Banque Alimentaire**

Cette année, la collecte de Mametz menée par l'organisation de la Croix Rouge pour les banques alimentaires a permis de récolter 232 kilos de denrées non périssables (l'an dernier 191 kilos). Merci à tous ceux qui ont participé.

En 1997, le C.C.A.S a augmenté sa participation financière auprès de l'organisation des banques alimentaires et a obtenu environ 800 kilos de fournitures (soit le double de 1996).

Durant l'année nous sommes intervenus pour 15 familles soit une soixantaine de personnes. En fin 1997, nous sommes revenus à 10 familles mais il nous faut constater que nous devons aider de manière plus importante ceux qui nous sollicitent.

Comme l'an dernier, il nous a fallu aussi intervenir pour d'autres besoins financiers au niveau des ménages.

Les distributions de cette aide sont faites par les membres du C.C.A.S; notamment par Mmes Bialasik Sabine, Thérèse Poissonnier et Claudette Moitel qui réceptionnent les denrées, les répartissent et les distribuent. Ce travail dans l'ombre se doit d'être souligné par ce bulletin.

## Colis de Noël

136 aînés âgés de 70 ans et plus

12 aînés hospitalisés

12 familles de demandeurs d'emploi ayant des enfants de 10 ans et moins ont reçu le colis de Noël et ont manifesté leur satisfaction (une progression de 12 est à noter).

Ce colis réalisé par Mesdames Annick Labitte et Thérèse Poissonnier s'est fait dans la restriction budgétaire du C.C.A.S. Malgré cette contrainte, elles ont su fournir à chacun un cadeau de qualité. Je les remercie vivement.

1998, sera encore plus difficile pour un budget qui a réussi sa clôture sans être en déficit mais qui malheureusement a utilisé tout l'excédent qu'il possédait.

Pour ce colis, l'an prochain il nous faudra envisager de prendre en compte les situations de couples et peut-être établir une situation différente pour ceux qui auront participé ou non au banquet des aînés.

J'espère ne pas devoir arriver à cette situation extrême.

J'espère que le fonctionnement du C.C.A.S, en grande partie reposant sur le service d'aide à domicile, verra une amélioration; que les manifestations de l'Association des Fêtes connaîtront un bon succès tout particulièrement le Théâtre en février qui est fait au profit direct du C.C.A.S.

Pour conclure ce qui concerne l'action sociale :

- que ce soit pour la gestion des dossiers administratifs
- que ce soit pour l'aide à l'emploi
- que ce soit pour l'aide aux personnes âgées
- que ce soit pour l'aide alimentaire

il me faut faire part d'une réflexion qui pourrait aussi s'appliquer aux autres services municipaux...

Souvent les usagers ressentent une frustration lorsque leur dossier (ou leur demande) ne voit pas une conclusion favorable et mettent en accusation soit les personnels, soit les élus. Il faut dire aussi que les annonces médiatiques font croire fréquemment à des droits qui sont en réalité limités à des situations précises auxquelles seulement quelques personnes peuvent prétendre. Il faut dire aussi que certaines personnes s'emploient à dénigrer les actions entreprises etc...

Cela crée un climat d'insatisfaction. Je tiens donc à préciser que quelque soit le domaine d'intervention municipale tout est mis en oeuvre pour satisfaire les demandes de la population et que dans le cadre du droit législatif tous les citoyens bénéficient d'un appui sans réserve de la Municipalité.

Il n'est pas possible d'accorder ce qui n'est pas légalement possible mais il est possible de mobiliser la bonne volonté du personnel et des élus pour faire obtenir à chacun le maximum de ce qui lui est dû.

Pour cela une seule méthode est à appliquer : il ne faut pas hésiter à rencontrer les élus et venir s'adresser en mairie. Tous, nous sommes à votre écoute et à votre disposition.

Pour ce qui concerne le fonctionnement général des services municipaux, 1998 a commencé par quelques changements. Ce fut d'abord l'arrivée de Gilles Roche pour remplacer Paul Darques, l'arrivée de Madame Blandine Garenaux au poste de Secrétaire de Mairie à la place de Mr Paepe.

L'équipe municipale, de nouveau reconstituée, forte de 3 personnes au secrétariat, de 5 personnes pour l'entretien et de 4 jeunes dames en contrat C.E.S. a oeuvré pour que tout fonctionne bien à Mametz.

Avec le départ de Jacqueline Faucon à la retraite l'année se termine par un nouveau changement. Nous n'avons pas l'intention dans l'immédiat d'effectuer son remplacement qui représentait 10 heures de travail hebdomadaire. Pendant quelque temps 3 employées en contrat C.E.S effectueront son travail d'entretien en mairie, à la cantine et aux écoles.

Nous avons en projet de regrouper toutes les heures d'entretien qui pourraient se libérer pour créer ces prochaines années un poste de travail à temps complet (ou deux mi-temps peut-être) pour offrir des situations de travail plus conséquentes.

Puisque nous sommes dans les projets, je vais aborder une situation qui sera prochainement soumise au Conseil Municipal. Celle d'un emploi jeune.

La loi concernant les emplois jeunes précise que cela est possible à condition de créer un emploi qui n'existe pas encore parmi ceux déjà en place et qui réglerait des besoins non encore satisfaits. Je pense que sur Mametz cela est possible. Il faut constater:

- que les Associations demandent de nombreuses productions pour leurs communications (surchargeant parfois beaucoup le travail administratif des secrétaires)
- que Mametz a tout un patrimoine naturel et touristique à mettre en valeur. Avec la tenue du Point d'Information Touristique, nous avons commencé le travail dans ce domaine
- que peu d'animations culturelles sont en place
- que le loisir permanent pour les jeunes n'est assuré que partiellement.

En regroupant tous ces domaines une fonction d'animateur ou d'animatrice communale pour le tourisme et la vie associative pourrait voir le jour.

Avec l'aide gouvernementale accordée Mametz pourrait donc se doter d'un atout supplémentaire.

Un dernier point me tient à coeur même si ce n'est pas lié directement à l'action sociale et j'aimerais qu'il devienne réalité afin justement d'offrir plus à notre jeunesse au niveau loisir et culture. J'aimerais mettre en place une structure Foyer Rural sur Mametz. Cela je ne puis le faire seul. Je profite donc de cet instant pour solliciter toutes les bonnes volontés et je ne manquerai pas dans les semaines qui vont suivre de relancer le débat pour que cette idée voit le jour et dès maintenant je suis à la disposition de ceux qui voudraient se renseigner.

Voilà donc 1998 qui démarre avec de nouvelles perspectives. Tous ensemble essayons de les concrétiser.

Faucon Régis  
Adjoint chargé des Affaires Sociales.

# EMPLOI-JEUNES

## 1 - CADRE GENERAL DE LA LOI

La loi n° 97-940 du 16 Octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des Jeunes précise les objectifs du Programme « Nouveaux Services - Nouveaux emplois » :

- Répondre à des besoins sociaux non satisfaits ou qui le sont insuffisamment
- Impulser, à partir de ces nouvelles activités repérées, la création de 350 000 emplois durables pour les jeunes, par une aide financière de l'Etat de 92 000 Frs par poste, par an et pendant 5 ans.

Ces emplois s'adressent :

- aux jeunes de 18 à moins de 26 ans sans emploi ou bénéficiaires d'un contrat emploi-solidarité, d'un contrat emploi-consolidé ou d'un contrat emploi-ville
- aux jeunes de 26 ans à moins de 30 ans ne justifiant pas des références de travail leur permettant de bénéficier des allocations d'assurance chômage, étant précisé que les périodes de travail accomplies en contrat emploi-solidarité, contrat emploi-consolidé, contrat emploi-ville, contrat de qualification, d'adaptation, d'orientation, d'apprentissage ou conclu avec une entreprise d'insertion ne sont pas comptabilisées,
- aux travailleurs reconnus handicapés âgés de moins de 30 ans
- il n'est pas nécessaire d'être inscrit à l'ANPE pour bénéficier d'un emploi-jeune
- les CES ou les CEC peuvent être transférés sur un emploi-jeune si ce n'est pas pour leur employeur l'occasion de diminuer son effort financier vis à vis de ces contrats aidés.

# PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE

## DÉFINITION

La P.S.D. est une nouvelle prestation d'Aide Sociale attribuée et financée par le Conseil Général dont l'instruction et le suivi sont effectués en coordination avec les organismes de Sécurité Sociale.

Elle est destinée aux personnes âgées de plus de 60 ans qui ont besoin d'être aidées pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou qui nécessitent une surveillance régulière.

A domicile, cette prestation a pour objet la rémunération de l'aide apportée à son bénéficiaire par :

- un ou plusieurs salariés,
- un service d'aide à domicile agréé,
- la personne accueillant ledit bénéficiaire à titre onéreux à son domicile dans le cadre de la législation sur l'accueil familial.

Elle peut être utilisée, dans la limite de 10 % de son montant maximum, pour acquitter des dépenses autres que de personnel (Ex. : télé-alarme, portage de repas, fournitures liées à l'incontinence .....).

En établissement, elle est destinée à couvrir la dépense liée à la dépendance mais actuellement, ces modalités d'application restent à préciser et feront l'objet ultérieurement d'une information spécifique.

## CONDITIONS D'ATTRIBUTION

### ▲ Résidence

La P.S.D. est accessible aux personnes remplissant les conditions d'attribution, résidant en France.

Les étrangers, séjournant régulièrement en France et ne relevant pas d'une convention d'assistance conclue avec leur pays d'origine, doivent justifier d'une résidence ininterrompue d'au moins 15 ans avant l'âge de 70 ans.

### ▲ Domicile de secours

Les règles afférentes à l'acquisition et à la perte du domicile de secours (3 mois de résidence, sauf séjour en établissement sanitaire ou social et placement en famille d'accueil) sont applicables à la P.S.D.

En cas de placement, la demande est à adresser au Président du Conseil Général du lieu de résidence du demandeur qui transmet lui-même le dossier au département où la personne possède son domicile de secours.

En cas d'absence de domicile de secours, la P.S.D. est servie et gérée par le département de résidence, les dépenses sont alors à la charge de l'Etat.

### ▲ Dépendance

Le degré de dépendance est évalué à l'aide de la grille "Autonomie-Gérontologie-Groupe Iso-Ressources" (A.G.G.I.R.). Celle-ci permet de classer les demandeurs en six niveaux de dépendance. A domicile, seuls les trois premiers niveaux (Groupe Iso - Ressources 1, 2, 3) ouvrent droit à la P.S.D., les personnes les moins dépendantes (Groupe Iso-Ressources 4, 5, 6) continuant de relever de l'aide ménagère.

### ▲ Montant

La P.S.D. varie selon le besoin d'aide. Son montant maximum est égal à 100 % de la majoration pour tierce personne soit 5.596 F par mois, sous réserve des conditions de ressources (décision du Conseil Général du 8 Septembre 1997).

En cas d'hospitalisation de son bénéficiaire, la P.S.D. est suspendue au-delà du 21<sup>ème</sup> jour.

Il importe que tout changement intervenant dans la situation du bénéficiaire (hospitalisation - hébergement - décès ...) soit signalé rapidement à mes services.

### ▲ Ressources

I) Les ressources du demandeur ne doivent pas excéder un plafond de 6.000 F par mois pour une personne seule et de 10.000 F par mois pour un couple (conjoint ou concubin).

En cas de dépassement, la P.S.D. est réduite du montant des ressources excédant le plafond et se cumule avec lesdites ressources dans la limite du plafond de base augmenté de 80 % de la majoration pour tierce personne (4.477 F), soit 10.477 F pour une personne seule et 14.477 F pour un couple.

**Attention : l'excédent de ressources par rapport au plafond de base de 6.000 F ou 10.000 F se déduit systématiquement de la PSD attribuable quel que soit le montant de celle-ci.**

#### EXEMPLE :

Pour une personne seule disposant de 8.000 F de ressources mensuelles, l'excédent à déduire sera de  $8.000 F - 6.000 F = 2.000 F$

Si le plan d'aide aboutit à une P.S.D. attribuable de 4.400 F le montant de la PSD payable sera de :  $4.400 F - 2.000 F = 2.400 F$

Dans ce cas, le cumul Ressources + PSD sera de :  $8.000 F + 2.400 F = 10.400 F$

La P.S.D. ne pourra être versée au taux de 100 % de la majoration pour tierce personne soit 5.596 F que si les ressources sont inférieures à 4.881 F par mois pour une personne seule et 8.881 F pour un couple.

II) Les ressources prises en compte sont celles dont le demandeur, et le cas échéant son conjoint ou son concubin, ont disposé au cours de l'année civile précédant la demande. En cas de modification de la situation familiale ou professionnelle (conjoint ou concubin), il est procédé à une appréciation spécifique des ressources perçues au cours de l'année de référence.

Il est tenu compte de tous les revenus, à l'exception des ressources mentionnées à l'annexe III, qu'ils soient imposables ou non, y compris les revenus fonciers et les intérêts de capitaux. Les biens ni exploités ni placés sont censés procurer un revenu annuel évalué à 50 % de leur valeur locative s'il s'agit d'immeubles bâtis, à 80 % de cette valeur s'il s'agit de terrains non bâtis et à 3 % des capitaux (la valeur locative est égale au double de la base d'imposition foncière).

N.B. : L'attribution de la P.S.D. n'est pas subordonnée à la mise en oeuvre de l'obligation alimentaire.

### ▲ Cumul

La P.S.D. n'est pas cumulable avec :

- l'aide ménagère, l'allocation représentative des services ménagers et l'allocation compensatrice pour l'aide d'une tierce personne servies par l'Aide Sociale du Département.
- la majoration spéciale pour tierce personne prévue par le Code de la Sécurité Sociale.

## PROCÉDURE ET INSTRUCTION

Les imprimés de demandes peuvent être retirés auprès :

- du Service de l'Aide Sociale au Conseil Général
- des Centres Communaux d'Action Sociale (C.C.A.S.) ou des Mairies
- des permanences sociales des caisses de retraites (CRAM, MSA, Caisse Minière)
- des unités territoriales d'action sanitaire et sociale du Conseil Général (UTASS)
- du ou des services d'aide à domicile
- des URSSAF d'ARRAS et de CALAIS

## CONSTITUTION DU DOSSIER

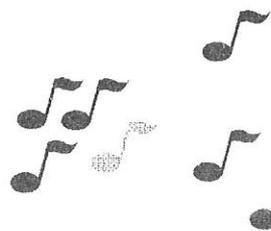
↳ **Pièces justificatives à joindre obligatoirement :**

- Le questionnaire médical rempli par le médecin traitant sous enveloppe cachetée portant les nom et adresse du demandeur.
- une fiche familiale d'état-civil
- pour les étrangers, les justificatifs de la durée de résidence en France (photocopie du titre de séjour)
- la photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition ou de la déclaration de revenus
- la photocopie des pièces justificatives de toutes les ressources de l'année civile précédant la demande, imposables ou non, du demandeur et éventuellement de son conjoint ou de son concubin
- le cas échéant, la photocopie de l'avis d'imposition relatif à la taxe sur les propriétés bâties et non bâties du demandeur et éventuellement de son conjoint ou de son concubin.
- les pièces justificatives des revenus de capitaux mobiliers et immobiliers (revenus de placements financiers, revenus fonciers .....)
- un relevé d'identité bancaire ou postal.

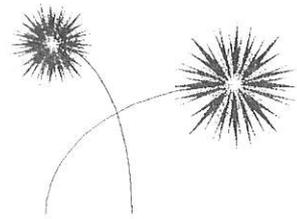
↳ **Pièces complémentaires à joindre le cas échéant :**

- copie des actes de donation ou de vente des biens
- copie du jugement de tutelle ou de curatelle
- copie du contrat en cas de placement familial
- copie du (ou des) contrat(s) d'assurance-vie.

***Le défaut de fourniture d'une pièce peut entraîner un retard préjudiciable au demandeur et non imputable à l'autorité administrative.***



# ASSOCIATION DES FÊTES



L'année 1997 se termine avec une vie associative plus riche de deux nouvelles associations : celle du club Agility et celle des Cyclos. Nous les encourageons et leur souhaitons prospérité ainsi qu'à celles existant déjà depuis de nombreuses années.

L'association des fêtes vous propose cette année sa 3ème brocante le 14 juin à Mametz centre. Le feu d'artifice et le bal populaire se feront à Crecques le 13 juillet et des jeux seront proposés aux enfants à Marthes, à Mametz et à Crecques l'après-midi du 14 juillet.

Nous tenons particulièrement à remercier les associations, les enseignants, les élèves et les parents d'élèves qui nous ont aidés à mener à bien notre 2ème Téléthon qui, il faut le dire, fut un véritable succès.

Chaque geste fut apprécié et l'élan de tous permit de collecter la somme de 20 832 frs.

Nous présentons nos meilleurs voeux de santé à toutes et tous ainsi que de trouver la distraction dans les manifestations organisées au long de l'année dans notre commune.

L'Adjoint chargé des Fêtes,  
Augustin LABITTE

# Paul Darques :

## une vie de travail et de services

M. Faucon, adjoint au maire, n'a eu de cesse de répéter samedi dernier que "Paul Darques est une figure locale !"

Ses amis, ses proches se sont rendus nombreux à la salle des fêtes pour assister à la cérémonie officielle de son départ à la retraite.

M. Charles Delattre, maire, a brièvement retracé sa carrière professionnelle. Après avoir travaillé chez ses parents, M. Paul Darques a été employé à la Tuilerie de Wardrecques.

Ce n'est que le 1er mai 1989

sur les questions politiques. Car l'amitié n'empêche pas la divergence des opinions !

En jouant sur les mots, le premier adjoint a ainsi évoqué le RPR (Rapide Ponctuel Rentable) et le PS (avec Paul Sûrement).

"Depuis qu'il y a des chemins dans nos villages, il y a des problèmes", a lancé M. Faucon en saluant la "disponibilité discrète" d'un "collaborateur précieux".

Il a ensuite simplement souhaité qu'il "soit un retraité heureux... un RPR (Retraité Pas Ringué !)".

Sa serviabilité et sa disponibilité ont été saluées de tous.

M. Delattre a évoqué "les années de labeur pénible passées sur les chemins..."

Saluant avec plaisir un "grand copain", M. Faucon a ensuite évoqué les "joutes mémorables"

### M. Gilles Roche, cantonnier

Lors de la cérémonie des vœux au maire, samedi dernier, MM. Faucon et Delattre ont présenté à l'assistance le remplaçant de M. Paul Darque, atteint par la limite d'âge.

M. Gilles Roche sera donc le nouveau cantonnier du village.

Agé de 41 ans, ce Mamezien est marié et père de deux enfants.

Il est également titulaire du brevet de secourisme. Il aura cependant la lourde tâche de remplacer Paul Darque, figure locale, qui ne manquera certainement pas de lui apporter quelques précieux conseils !



MM. Delattre et Faucon ont rendu hommage à l'employé municipal mais aussi à l'ami !



M. Gilles Roche est le nouveau cantonnier du village.

# RETROSPECTIVE 1997 EVENEMENTS EXCEPTIONNELS (parus dans la presse)

Blandine Garénaux est arrivée

## Un nouveau sourire à la mairie

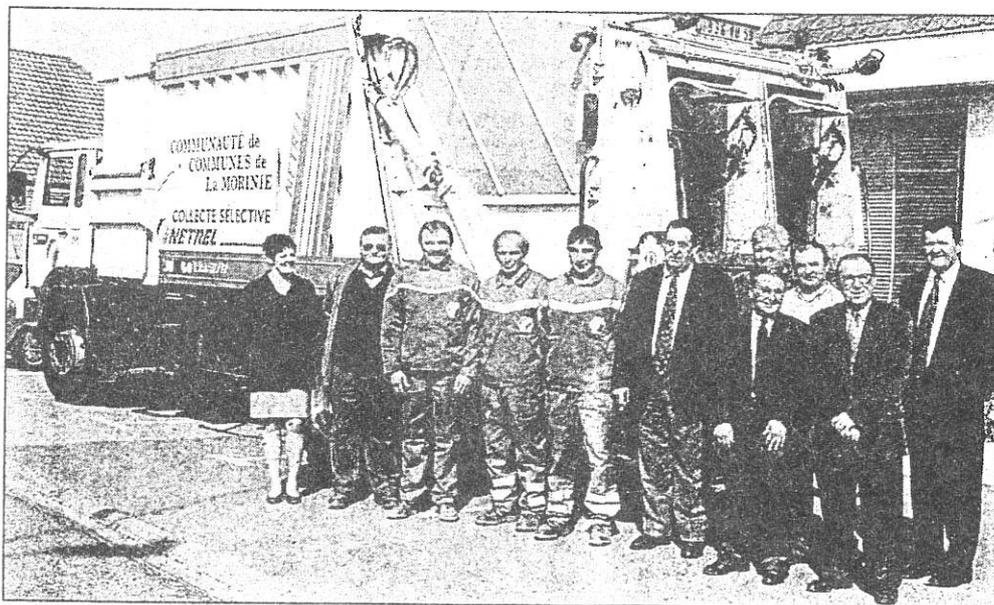
Depuis le 1er février, un mouvement s'est produit, au sein du personnel de la mairie avec l'arrivée d'une nouvelle secrétaire : exactement, il s'agit d'un poste d'adjoint administratif qui sera tenu par Blandine Garénaux, qui vient de Selles où elle tenait ce poste depuis 1992. Agée de 35 ans, Mme Garénaux, après une solide formation scolaire et universitaire, s'était dirigée vers le tourisme. Ce parcours l'avait amenée de l'office de tourisme de Calais, au Moulin de Mombreux à Lumbres, en passant par la Sealink à Boulogne. C'est d'ailleurs dans cette ville que, en parallèle, elle a préparé un DEUG d'anglais.



Source : Voix du Nord du 6 mars.

Originnaire de Lottinghem, où elle habite toujours, Mme Garénaux a toujours été attirée vers le monde rural. Elle veut privilégier avant tout le contact et pour elle la fonction administrative ne doit pas remplir tout son emploi du temps. Ce sera le cas à Mametz, commune qui a des ambitions sur le développement touristique. Rappelons que le syndicat d'initiative d'Aire-sur-la-Lys a une antenne où Mme Delattre viendra porter main forte. Mme Garénaux n'a pas peur d'effectuer une longue route tous les jours car, pour elle, venir à Mametz est plus intéressant que d'aller à Boulogne.

## Collecte sélective : coup d'envoi



Source :

Echo de la Lys  
du 4 avril.

C'est parti et sous le soleil s'il vous plaît ! Ce mercredi matin, la collecte sélective des déchets ménagers mise en place par la Communauté de Communes de la Morinie a débuté à Mametz.

Une importante campagne de sensibilisation et de communication a été mise en place et semble porter ses fruits. Les mametziens (un stock de sacs pour le trimestre avait été distribué par les conseillers aux 581 foyers) étaient nombreux à avoir sorti ces sacs verts et ces sacs jaunes, récupérés par le camion de la société Netrel (qui a créé deux emplois à temps complet).

Vers midi, les élus de la Communauté (MM. Hochart, Carette) et de Mametz (MM. Delattre, Faucon) ont immortalisé l'événement en compagnie du personnel et des responsables de Netrel.

Ce jeudi la collecte allait débiter à Ecques et Heuringhem... Et sortez les sacs bien pleins !

# L'OR DU TRAVAIL



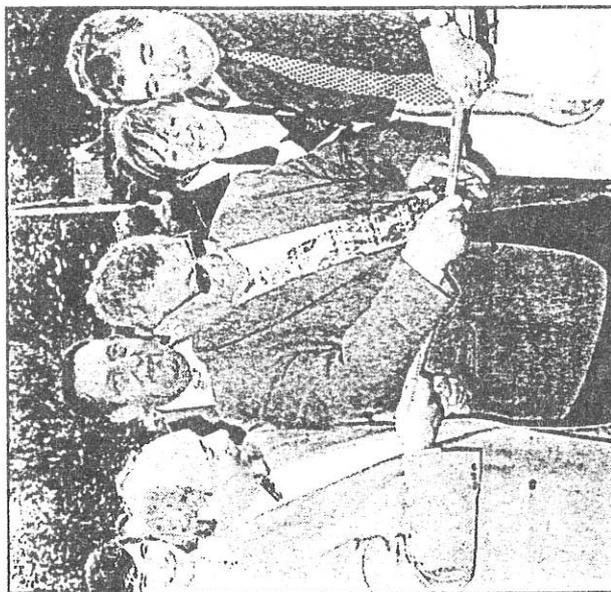
**E**MPLROI, chômage : des problèmes de société qui sont sans doute au cœur de la campagne des élections législatives. Il y a les discours puis il y a les déteses, les exclusions.

Pour des milliers de jeunes, trouver un travail c'est de l'or en barre ! L'or des médailles remises lors de la fête du 1er-Mai que nous venons de vivre.

Une question se pose aujourd'hui, y-aura-t-il encore des médaillés d'honneur du travail dans vingt ou trente ans ? Trouvera-t-on encore des hommes et des femmes qui ont passé deux ou trois décennies dans une même entreprise ? Souhaitons-le ardemment et renouvelons nos félicitations aux heureux récipiendaires de ce mois de mai 1997 (à Mametz sur notre photo).

Source : Echo de la Lys du 9 mai

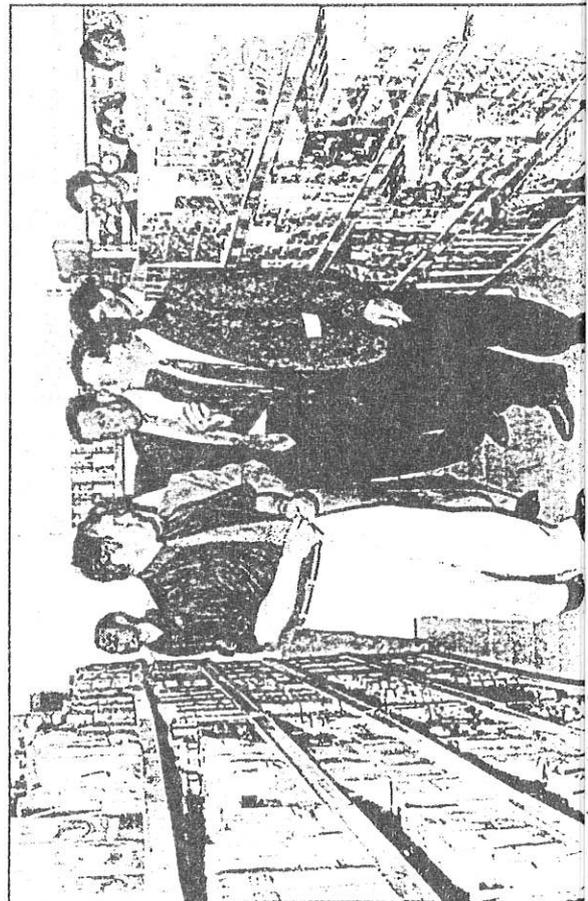
**Le commerce qui manquait à la commune est arrivé, sous la forme du "Relais des Mousquetaires"**



De gauche à droite : Gérard Verroust, Charles Delattre et Gérard Hibon.

La commune de Mametz, qui voit sa population doubler en période estivale en raison de l'afflux de campeurs, est plutôt bien lotie en matière de commerces et services. On trouve sur le territoire du village : boucherie, boulangerie, bureau de poste, tabac-journaux, pharmacie, kinésithérapeute... Seulement voilà, depuis deux ans, dans le domaine de l'alimentaire, c'était le désert. On presque, puisque seule subsistait l'épicerie traditionnelle tenue par Georgette Duchateau.

Les données viennent de changer, avec l'ouverture officielle, jeudi 19 juin, du multi-services rural « Relais des Mousquetaires » exploité par Gérard Hibon avec le soutien du groupe Inter-marché et de l'Intermarché de Lambres-les-Aires. En l'état actuel des choses, la structure n'abrite qu'une alimentation



## Trois mamans à l'honneur

Le 25 mai dernier, jour de la fête des Mères, la municipalité avait prévu de remettre plusieurs médailles de la Famille Française. C'était sans compter sur la dissolution de l'assemblée nationale qui vint troubler ce calendrier... Le 25 mai, les élus préférèrent donc se consacrer au premier tour des législatives, déci-

dant de recevoir dignement les mamans méritantes un peu plus tard.

Ce fut chose faite dimanche dernier, M. Charles Delattre accueillant salle d'honneur de la mairie Mmes Michèle Van Vlienberghe (médaille de bronze pour avoir élevé quatre enfants), Marie-Christine Dubois (bronze,

cing enfants) et Simone Cadart de Crecques (médaille d'or pour avoir élevé huit enfants).

Après avoir remis les distinctions, le premier magistrat félicita les mamans mais aussi les papas !

Un vin d'honneur clôtura cette des fête des Mères... à retardement.



Les mamans avec les papas, les enfants et les élus pour la photo de famille.

Source :  
ECHO de la Lys  
27 juin

# LA GRANDE ILE



VOTRE Excellence... est une formule de politesse qui n'a pas vraiment été utilisée, vendredi dernier, chez M. et Mme Gaspard, rue du Moulin à Mametz.

Ils recevaient pourtant l'ambassadeur de Madagascar en résidence à Bruxelles et accrédité auprès du Benelux et de la Suisse... Une personnalité qui rendait en fait visite à un membre de sa famille : Mme Gaspard, d'origine

malgache et qui a épousé Adolphe la "figure mametzienne" en 1994.

Avec un minimum de protocole, M. Delattre, le maire de la commune et ses adjoints (notre photo), ont rendu visite à cet hôte de marque, qui leur offrit une bonne leçon d'histoire de Madagascar, ancienne colonie française : la Grande Ile.

Source : ECHO de la Lys 18 juillet

# Quarante-huit hectares de ménage pour Jacqueline Faucon Un record difficile à battre

« J'ai connu trois maires M. Monpeit, Jean-Pierre Quéru et finalement Charles Delattre » disait, non sans amertume, Jacqueline Faucon d'abord femme de ménage puis technicienne de surface à la mairie.

Une petite manifestation a été organisée pour son départ en retraite. Elle qui a dévoué l'administration, comme le disait, non sans humour, Régis Faucon à sa cousine Jacqueline après vingt-cinq ans de bons et loyaux services.

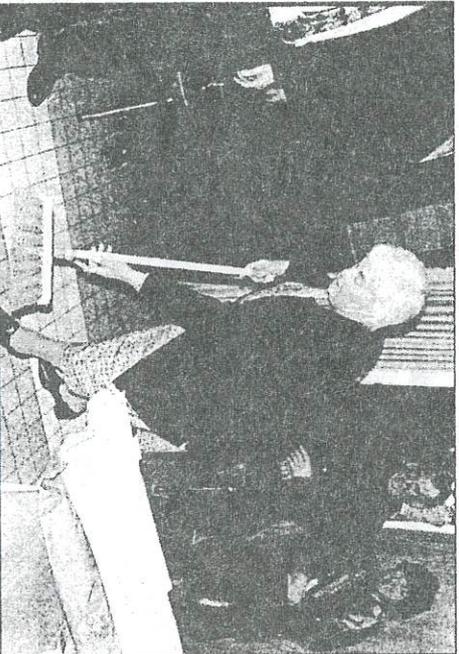
Le conseil municipal au complet et une trentaine d'amis dont Jean-Pierre Quéru, ancien maire ont assisté à cette cérémonie.

Tout d'abord, Charles Delattre a retracé la carrière de Mme Faucon, qui en plus du ménage depuis dix-huit ans, assurait l'aide à domicile des personnes âgées.

Ensuite, ce fut au tour de Régis Faucon, adjoind, d'apporter dans une assez longue allocution et une certaine affection le côté humoristique de cette présence à la mairie de Mamez.

« Le travail qu'elle effectuait à la mairie n'était pas

Source : La Voix du Nord du 4 janvier 1998.



Jacqueline est repartie chargée de cadeaux dont un balai, qui n'a pas manqué de mettre la bonne humeur.

son seul domaine d'intervention, elle tenait propres les classes élémentaires de l'école, la cantine et la salle de musique. Je ne t'ai pas demandé combien de balais ou de serpillières tu as usés mais quelqu'un a fait le calcul des surfaces nettoyées. En tout cela fait près de 48 hectares soit plus que le marais de Creques et les terrains de football réunis. A ce palmarès, Jacqueline, on peut ajouter celui effectué pour l'aide à domicile auprès des aînés. » a rap-

Jacqueline savait se faire respecter car souvent il y avait des réflexions du genre « *Du'est ce qu'ils ont pu fumer* » ; « *C'est pas sec essayez vos pieds* » et tout le monde se trouvait désarmé devant la dame équipée d'un balai.

Comme il se doit, en pareille circonstance, Jacqueline est repartie chargée de cadeaux dont l'un de la municipalité, un balai, qui n'a pas manqué de mettre la bonne humeur.

Pour son deuxième Téléthon, les habitants de la commune ont répondu massivement à l'appel de la municipalité, des associations et des bénévoles à lutter contre la maladie en apportant à l'AFM un chèque de 19.242,39 F. Des moments forts durant ce Téléthon, jeudi, le coup d'envoi fut donné par les aînés.

Vendredi, dès 8 h, les carpiestes prirent possession des berges de l'étang. A 18 h, le club de karaté suivi du club "gym form" firent une belle démonstration. Il y eut beaucoup d'émotion quand Raphaël joua quelques morceaux d'accordéon avant de présenter le braille.

A 20 h 30, les enfants partirent, lampions à la main pour se retrouver au centre de Mamez.

Samedi matin, une quinzaine de marcheuses relièrent les trois villages. L'après-midi l'USEP de l'école de Marthes fit une course relais de deux heures. Une démonstration de sauvetage a été organisée par les sapeurs-pompiers.

Durant toute l'après-midi, les

trois sociétés de carabiniers s'affrontèrent amicalement, tout comme les chasseurs et les javaloieurs. Dans la salle des fêtes, le tennis de table et la section adulte gym form chauffèrent la salle avant le tirage du loto. Voici les résultats gagnants de la tombola : 222 246 185 78 114

61 326 76 241 394 109 219 303  
312 268 94 169 271 372 276 293  
227 304 247 73  
Les lots peuvent être réclamés à la mairie, muni du programme gagnant.  
Dimanche l'ESMR et les pêcheurs clôturèrent ce deuxième Téléthon.



Le relais du samedi a mobilisé toutes les énergies !

Source : Echo de La Rys du 12 décembre.



Les jeunes danseuses de gym form ont dansé sur les tapis de l'été !



# CORPS DE PREMIERE INTERVENTION DE MAMETZ

Chers Mametziennes et Mametziens,

Une année s'est écoulée et c'est le moment pour les soldats du feu de votre commune de faire le point.

Je tiens à préciser à nouveau que le centre de première intervention de Mametz existe et que nous sommes là pour vous aider (Feux de cheminées, destruction de nids de guêpes, incendies, inondations, etc.)

De nos jours, le bénévolat existe encore et nous en sommes la preuve.

Nous avons souvent l'occasion de nous rencontrer lors de nos divers passages (Calendrier, cartes de tombola) et nous tenons à vous remercier de l'accueil que vous nous réservez et la générosité dont vous faites preuve et dont nous vous remercions.

Nous remercions Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour la somme qui nous a été allouée durant cette année. Dix soldats du feu ont acquis une tenue F1 modèle 97, une ligne téléphonique a été installée à la caserne.

Soldats du feu ou secouristes, les pompiers mettent leur point d'honneur à mériter leur popularité.

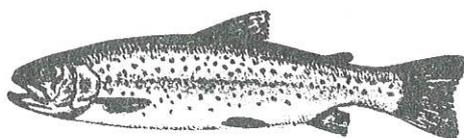
"SAUVER OU PERIR", cette devise résume le courage et le dévouement des Sapeurs Pompiers qui jour après jour oeuvrent pour la sécurité et la sauvegarde de notre commune.

Je vais terminer en vous souhaitant, au nom de tous les hommes de la Compagnie, actifs et vétérans, une bonne et heureuse année pour 1998.

Le Sous-Lieutenant Commandant de la Compagnie

JEAN-PIERRE CADART

# LA TRUITE MAMETZIENNE



Au seuil de l'année nouvelle, c'est au nom de l'APPMA de Mametz, « La Truite Mametziennne » et l'Amicale des Pêcheurs de Mametz, que je vous présente les meilleurs Voeux pour 1998.

Une année s'achève, une autre commence, tel est le cycle rythmé de la vie.

1997 aura vu la réalisation de nombreuses actions menées sur le terrain.

1997 aura été fait de travail, de gestion, d'amitié, de convivialité au sein de l'Association, mais aussi d'investissements :

- Travaux piscicoles et espaces verts à l'étang
- Restauration de 700 mètres du lit de la Lys et de ses berges (sous le Moulin de Crecques, Petit Marais)
- Gestion piscicole : repeuplements, alevinages.
- Organisation de festivités avec succès puisqu'elles seront toutes reconduites pour 1998.
- Gestion du Patrimoine , gestion financière rigoureuse mais oh combien importante au sein de l'APPMA , ceci mené avec brio par Monsieur Jacques LEFEBVRE
- Investissements en matériels (Tronçonneuse), restauration WC à l'étang, etc...
- Convivialité et amitié avec les kayakistes du département et d'autres associations telles que Delettes et Fruges.
- Solidarité avec la participation au Téléthon .

Tout ceci a son prix, ses efforts, sa sueur.

Tout cela a un jour ses résultats, aussi comment s'étonner aujourd'hui qu'une association partie de rien, arrive dans le peloton de tête de la hiérarchie départementale.

Encouragée et soutenue par les riverains, les commerçants, la Municipalité, la Truite Mametziennne joue un rôle dans la vie associative, économique et sociale de la commune que chacun d'entre vous en soit vivement remercié.

La politique du développement de la pratique de la pêche aux enfants porte ses fruits.

La Truite Mametziennne n'a jamais refusé le droit de pêche à quiconque, elle n'a jamais pratiqué l'exclusion, comme cela se pratique encore dans une association communale. D'ailleurs a-t-on le droit de porter l'exclusion dans le monde associatif !!! Loin des critiques négatives, des clivages politiques, de pensées ou encore et trop souvent de clochers.

Continuant inlassablement à tracer son chemin, passant du travail à l'investissement, de l'imagination à la gestion, permettre à chacune et à chacun de s'exprimer dans ce vaste monde halieutique, vous accueillir pour faire partager le bonheur que l'on ressent, lâché dans la nature et de pratiquer ce formidable loisir qu'est la Pêche !

Le 5 Décembre 1997, un nouveau mandat m'a été confié sorti tout droit des urnes d'une durée de cinq années entouré par 22 copains. Ensemble nous continuerons notre mission, nous continuerons à donner à notre commune le haut renom qui lui est dû.

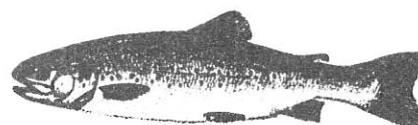
Bonne année 1998,

R. MASCLÉ

---

## LA TRUITE MAMETZIENNE A TRAVERS LES CHIFFRES

*Exercice 1997*



### ÉTANG

226 Personnes ont retiré une cotisation annuelle  
(146 adultes, 80 jeunes moins de 16 ans)

289 cartes de nuits ont été délivrées pour la pêche à la carpe.

92 permissions journalières délivrées

15 cartes vacances provenant entre autre de Belgique, Angleterre, Allemagne, Hollande

### RIVIÈRE

79 Personnes ont cotisé pour la rivière seule.

26 ont cotisé pour la rivière et l'étang.

34 jeunes de moins de 16 ans.

2 permissions journalières

Au total, 381 personnes ont retiré une cotisation annuelle.

Les repeuplements paraîtront dans la presse locale et régionale.



## JAVELOT TIR SUR CIBLE

### "LA PLUME MAMETZIENNE"

Le Président et les Membres de la "PLUME MAMETZIENNE" présentent aux membres de la Société, à leurs familles, aux membres donateurs ainsi qu'à toute la population leurs vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année.

- en 1997, l'Association regroupait 29 Adhérents.
- Il est possible de jouer au javelot à partir de 10 ans.
- Entraînement Salle des Fêtes 3 cibles à disposition.
- Championnat Interne au Club sur 10 Tours.

N'hésitez pas à vous inscrire pour la compétition 98, le championnat se déroule tous les week-ends de Février à Novembre.

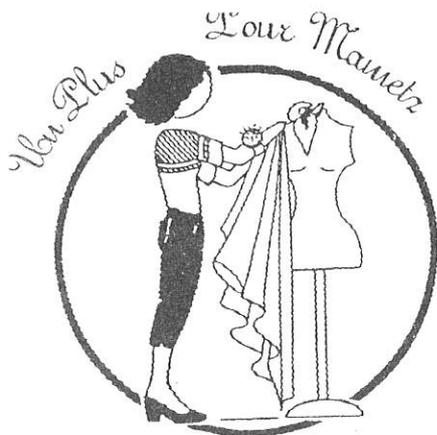
De plus l'année 97 a vu 9 de nos sociétaires se fédérer à l'échelon national, dont un Champion de France doublette : DHIU André.

- Courant Janvier  
Salle CHARLET Assemblée Générale "PLUME MAMETZIENNE"
- 18-19-20 Avril  
Salle des Fêtes -Grand Prix District
- 11-12-13 Juillet  
Salle des Fêtes Concours de Javelots "PLUME MAMETZIENNE"

Financièrement, nous dirons que grâce aux rentrées d'argent: Cotisation des Adhérents : 50,00Fr en 97, des nombreuses manifestations que nous avons organisées ainsi que la Subvention de la Commune de Mametz, nous avons pu faire face aux dépenses engagées : (Achat de Matériel pour cibles, réemplumage des Javelots, Lots, Prix, Coupe, etc.)

Le Comité remercie toutes les personnes que nous avons sollicitées, soit lors de nos manifestations ou sous forme d'aide et renouvelle ses vœux pour l'Année 1998 à toute la population.

Le Président  
André DHUI



Chers Mametziennes et Mametziens !

Nous voici à nouveau au seuil d'une nouvelle année, et c'est de tout cœur que notre équipe vous adresse ses Meilleurs Voeux pour l'année 1998.

Voici maintenant cinq années que votre association de couture existe au sein de votre village, et nous aimerions beaucoup que de nouvelles adhérentes Mametziennes viennent nous rejoindre.

Les cours se déroulent cette année, le Mercredi de 18 heures 30 à 20 heures 30, et le Jeudi de 9 heures à 11 heures. Vous y apprendrez aussi bien, le relevé du patron, que la coupe et la confection d'un vêtement, la réalisation de travaux manuels, le linge de maison, et d'autres choses encore, tout cela sous la houlette de notre sympathique monitrice, Sylvie Vernier, dans une ambiance gaie et détendue.

Sachant un petit peu, beaucoup ou pas du tout coudre, vous trouverez toujours un point d'intérêt à venir nous rejoindre. Nous vous attendons !

Pour tous renseignements, veuillez téléphoner au 03-21-95-26-07 ou au 03-21-95-35-02 ou au 03-21-95-26-04 .Une nouvelle inscription est possible à tout moment de l'année. A bientôt.

Madame DEPRETZ et son équipe.

## **G.C.D.A DE MAMETZ (Groupement des Commerçants, Détaillants et Artisans)**

L'ensemble du G.C.D.A remercie les participants et les exposants du 3<sup>ème</sup> week-end commercial des 2 et 3 août 1997.

Ces remerciements vont également aux nombreux visiteurs qui nous honorent de leur présence chaque année. La date et le lieu pour 1998 ne sont pas encore définis actuellement, l'information se fera par voies publicitaires ultérieurement.

A toutes et à tous, nos meilleurs voeux pour l'année nouvelle.

Le Président et les Membres du Groupement  
Jacques BRASSART



## **CYCLOTOURISME** **(PETIT HISTORIQUE ET** **NOUVEAU DÉPART)**



Depuis 1979 (bientôt 20 ans) le cyclo, à Mametz, a d'abord été une section de l'entente sportive Mametz Rebecques, affiliée à l'UFOLEP par les bons soins de Mr LOYER. Il y a quelques années, le nombre de licenciés ayant fortement diminué, il ne paraissait pas nécessaire de maintenir cette section : ceux qui continuaient à rouler à Mametz ont donc pris une licence auprès d'un club ami, pour pouvoir continuer leur activité en toute sérénité. C'est comme cela que nous avons découvert la FFCT (Fédération française de cyclotourisme), son organisation, son esprit.

Cette année, de nouveaux adhérents étant venus nous rejoindre, nous avons décidé de recréer en 1998 un club Cyclo à Mametz, affilié cette fois à la FFCT.

Pour les habitués, pas de changement : en 1998, comme pour les années passées, nous comptons participer à toutes les grandes "classiques" du cyclotourisme : Lille-Hardelot, Saint-Omer-Cap Gris Nez, la Randonnée des As, les Monts des Flandres, etc..., sans oublier la semaine fédérale en août à Charleville-Mézières.

Mais il y a aussi et surtout toutes les sorties du dimanche matin, où l'on roule entre copains. Là, les grands rouleurs (jusqu'à plus de 1200 km dans l'année) retrouvent ceux qui, souvent manque de temps (ils ne sont pas retraités!) ne pratiquent leur sport favori que quelques heures par semaine. Dans notre petit club, on y tient, à cette sortie dominicale, qui doit être le moment privilégié où l'on garde le contact avec les autres membres du groupe. Pas question de compétition! On y vient pour se faire plaisir, chacun dosant ses efforts suivant ses possibilités, ou en se mettant au niveau des moins entraînés. Et en semaine, les sorties V.T.T ne sont pas tristes : le karcher est souvent nécessaire au retour, mais que de bons moments passés sur nos petits chemins de campagne!

Donc pour terminer, avis aux amateurs : les départs du dimanche ont toujours lieu à 9 heures, place de Mametz centre.

Paul BERNABLE



## CHEZ LES CARABINIERS

Avec ses trois clochers notre village possède des associations qui sont au nombre de deux voire trois ayant le même objectif, c'est le cas des carabiniers. Mais quand elles savent s'entendre et s'unir comme le souhaitent les trois présidents, cela permet de réaliser de belles choses tel que le jour du :

-Tir inter-société à chaque geai (Bravo à Crecques qui cette année a remporté le trophée)

-Dernièrement lors du téléthon où nous nous sommes regroupés à Marthes pour animer au mieux cette manifestation

Dans ce bulletin, un seul article pour nos trois sociétés de tir.

Voilà ce que l'on appelle l'esprit associatif et je me joins à mes amis Francis et Victor et tous les membres des bureaux pour vous présenter nos voeux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 1998.

Pour ceux et celles qui seraient intéressés par notre sport, tous renseignements leurs seront fournis lors des tirs mensuels aux stands suivants :

-Crecques : au stand de tir du terrain de foot, le 2<sup>ème</sup> dimanche du mois de 10h30 à 13h30.

-Mametz : au Pub « Chez Sabine », le 1<sup>er</sup> dimanche du mois à partir de 11 heures.

-Marthes : au Rupro, le 4<sup>ème</sup> dimanche du mois de 11 heures à 14 heures.

Pour conclure, nous remercions les personnes qui nous font l'honneur de leur présence lors de nos manifestations et renouvelons nos souhaits de bonne année.

### Les Présidents

Crecques  
Mr Gozet Francis

Mametz  
Mr Obin Victor

Marthes  
Mr Leroy Bernard

# CLUB DU 3EME AGE DE MAMETZ



Au seuil de cette nouvelle année au nom du Club du 3ème Age, je viens vous présenter les diverses réunions et fêtes que notre bureau a décidé de programmer pour l'année 1998:

Le Concours de cartes aura lieu le Dimanche 1er Février  
L'Assemblée Générale le Mardi 17 Mars  
Notre Repas annuel le Mardi 12 Mai  
Le Verre de l'amitié le Mardi 20 Octobre.



Chaque jeudi après-midi, il y a jeu de cartes avec un petit remuant, il y a toujours de la place pour les beloteurs et autres dans la salle que la Mairie met à notre disposition avec en prime le transport pour ceux qui en sont dépourvus.

Des voyages d'une journée seront organisés en cours d'année et ouverts à tous.

Je viens encore une fois remercier la municipalité pour la somme qu'elle nous alloue annuellement car elle permet avec nos petites ressources d'avoir un repas et quelques suppléments agréables.

Une quête a été faite pour le Téléthon et a été remise aux organisateurs le 5 et 6 décembre. Les habitués du Jeudi après-midi vous sont reconnaissants pour les travaux que vous avez effectués aux toilettes de la Salle des Fêtes.

Au nom du Club, je vous présente mes Voeux les plus sincères.

La Présidente  
Mme BULOT Gisèle



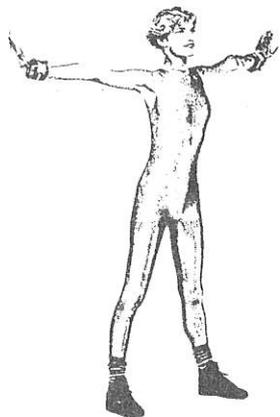
## ASSOCIATION CANINE DE MAMETZ



La future association canine de Mametz présente ses meilleurs voeux aux Mametziens et Mametziennes. Vous informe que le Club d'éducation et d'agility sera ouvert à tous au début de cette année.

Pour tous renseignements : tel 03-21-39-76-26

Le Président  
Michel BOURGEOIS



# MAMETZ GYM FORM'



Eh oui l'année 1997 se termine ! Ce fut encore une très bonne année pour notre association. Nous avons toujours autant de plaisir à nous retrouver 3 fois par semaine, et qui plus est depuis septembre, avec 3 animatrices différentes, ceci afin d'éviter la répétition et la monotonie ainsi que de nous permettre de vivre des cours avec des styles et des degrés d'intensité différents.

Pas de problème non plus en ce qui concerne la "section marche" : rendez-vous chaque mardi et jeudi matin pour le départ sur la place de Mametz à 9 h 30.

Le cours des jeunes a également du succès chaque mercredi après-midi. Elles sont à ce jour 36 jeunes filles qui viennent se détendre, se défouler et apprécier les activités que nous leur proposons.

Il semblerait que des personnes seraient désireuses de voir se créer une section gymnastique plus douce pour débutants ou pour celles et ceux qui n'osent pas rejoindre nos rangs pour des raisons personnelles ( âge ou autre...) Cela pourrait se faire s'il y avait une demande conséquente; je suis bien entendu à l'écoute de vos souhaits et les réaliserai dans la mesure du possible.

Je vous présente mes voeux les meilleurs pour l'année 1998 : joie, bonheur et santé !

La Présidente,  
Maryse LEROY



# **E.S MAMETZ- REBECQUES**

## **Section FOOTBALL**



Les membres du comité de l'E.S.M.R présentent aux licenciés du club, à leur famille et à toute la population leurs vœux de bonheur et de bonne santé pour cette année 1998.

A l'entame de la saison 97/98, le club enregistrait 131 licenciés :

73 Jeunes  
43 Seniors  
15 Dirigeants

Cet effectif a fait que nous avons engagé en compétition 9 équipes :

2 de Débutants  
1 de Poussins  
1 de Benjamins  
1 de moins de 13 ans  
1 de moins de 15 ans en entente avec ECQUES et HEURINGHEM  
3 de Seniors.

Pour l'instant, toutes ces équipes ont un comportement honorable dans leur compétition respective, à commencer par les Seniors A placés dans le groupe de tête de leur championnat de 1<sup>ère</sup> Division.

L'entraînement des jeunes a lieu le Mercredi à partir de 14 Heures au Stade ANDRE DELANNOY où ceux-ci peuvent encore s'inscrire.

En les citant rendons hommage pour leur dévouement à la cause de ces jeunes, ceux qui les entraînent et les encadrent en compétition : FRANCIS COPY , DANY CREPIN, FRANCIS DELPOUVE, GUY DENIS , YANNICK FILBIEN, ERIC MANTEL et GILLES SEGOND.

Avec des dépenses sans cesse en augmentation et des rentrées d'argent de plus en plus aléatoires, le comité (à l'image de ceux des autres clubs) s'interroge sur le devenir dans les prochaines années de ce qui lui est cher.

A titre d'exemple, voici quelques dépenses significatives de la saison 96/97 :

Licences Assurances :	15 748,00
Redevances Fédération	
( engagement, cotisation, amendes, etc.)	13 428,00
Frais d'arbitrage	16 804,00
Achats d'équipements	8 416,00

C'est pourquoi il nous faut remercier les municipalités de MAMETZ et de REBECQUES pour leur aide financière (subvention) et matérielle, les commerçants et artisans si souvent sollicités et toutes les personnes qui par leur présence lors de nos différentes manifestations nous permettent de subsister.

Les membres du Comité :

Président :	JEAN-PIERRE QUETU
Président Jeunes :	DOMINIQUE LEBRUN
Vices Présidents :	BERNADETTE LAFITTE , ROGER GOZET SERGE DELVART, CHRISTIAN MASSET
Trésorier :	FRANCIS DELPOUVE
Secrétaire :	JACQUES LECIGNE

vous renouvellent leurs meilleurs voeux.

---

## HOMMAGE AU BENEVOLAT

# L'HOMME DE L'OMBRE

Oui, c'est bien le terme exact qu'il faut employer pour désigner celui qui depuis 30ans et en toute modestie n'a jamais failli une seule fois à sa tâche, à savoir, le traçage de nos terrains de football et ce chaque week-end et 10 mois par an.

Durant de nombreuses années, c'est la boîte de petits pois remplie de plâtre à la main qu'il a accompli son laborieux travail puis le progrès aidant, on lui a octroyé une petite machine à tracer.

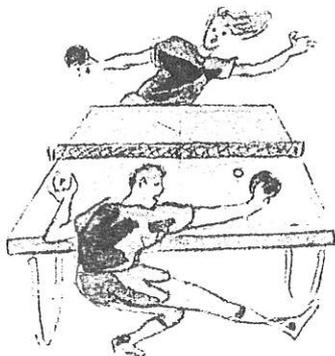
Roger, toi qui doit être très occupé et qui trouve le moyen de consacrer un temps fou à la bonne marche du Club et toi Paul qui sans arrière pensée est toujours disponible avec ton matériel.

Vous êtes de la même veine !

Au nom de tous ces jeunes que nous avons côtoyé durant ces trois décennies et qui grâce à votre bénévolat ont pu pratiquer leur sport favori, je vous remercie sans oublier le Monsieur à la boîte de plâtre sans doute petit par la taille mais grand par le dévouement et qui se nomme ALBERT VITAL.

Merci pour eux

JACQUES LECIGNE



## TENNIS DE TABLE

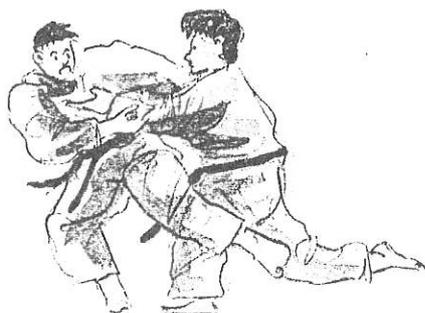
Ce sport, car c'en est un quand il s'agit de compétition, a vu ses adeptes se montrer particulièrement à l'occasion de la saison 96/97.

Deux équipes engagées en championnat U.F.O.L.E.P accèdent toutes deux à la division supérieure, soit à la première division pour l'une et à la deuxième division pour l'autre. BRAVO donc aux joueurs qui ont su, par leurs qualités morales et sportives, surmonter les obstacles dont la saison a été jalonnées...

Le championnat nouvellement entamé confirme les bonnes dispositions de nos pratiquants qui font des émules puisqu'une troisième équipe de jeunes mametziens s'est engagée à son tour. Elle fait le "dur apprentissage" du sport de compétition, mais nul doute que leur persévérance sera récompensée.

Voilà l'image d'un club dynamique, au bilan très positif. Comme quoi avec de "petits moyens", le coût des engagements en championnat étant de plus en plus lourd, mais avec la volonté de bien faire, tout est possible.

Le Président  
J-Jacques CLASSE



## KARATE CLUB

Voilà déjà trois saisons que le club de karaté est ouvert et vous êtes de plus en plus nombreux à nous témoigner votre confiance en vous inscrivant aux cours.

Le club regroupe 70 licenciés dont 40 enfants.  
Rappelons que les cours se déroulent :

- le mardi Salle des Manèges à Aire sur la Lys
- le jeudi Salle des Fêtes à Mametz de 18h30 à 19h30 pour les enfants  
de 19h45 à 20h45 pour les adultes.

Je remercie vivement toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement du club et vous présente au nom des membres du bureau et des licenciés mes meilleurs voeux de bonheur, de prospérité et de santé pour l'année 1998.

C .TEICHMAN



# ACTION CATHOLIQUE DES ENFANTS

## L'an II de l'ACE -Action Catholique de ENFANTS

Ouverte en 96, elle a pris cette année sa vitesse de croisière. Elle se compose d'un groupe de PERLIN 5 à 8 ans et de deux groupes de FRIPOUNET 8 à 11 ANS.

Dans les clubs, les enfants peuvent partager librement, ils apprennent à se respecter, s'exprimer, à agir surtout que CHACUN TROUVE sa place. Ils peuvent mener des actions à leur taille.

L'ACE fonctionne toute l'année le samedi après-midi, tous les enfants y sont les bienvenus.

Le samedi 20 septembre une après-midi détente rassemble les jeunes de l'ACE à Tilques pour une promenade en bacôve, suivie d'un pique-nique. Ils étaient 35 à profiter de la découverte du marais audomarois avec un commentateur connaissant parfaitement la flore, la faune et le patrimoine qui s'y rattachent.

Ils avaient réussi grâce à une vente de pâtisseries et de calendriers à couvrir la plus grande partie des frais.

Temps fort de l'année le 60ème anniversaire de la fondation du mouvement.

Un jour de rencontre intitulée "DROIT DE FETE" avec thème les droits de l'enfant rassemble au fort Maillebois 180 jeunes et adultes pour une journée d'échange et de partage, qui permet à 26 enfants d'y participer. L'abbé Xavier avaient préparé avec eux la fête du "CHRIST ROI" spectacle composé de plusieurs tableaux, un roi croyant possédant tous les pouvoirs se rend compte pendant le déroulement que le vrai royaume n'est pas de ce monde mais de l'au-delà et que c'est la royauté de notre baptême.

La journée se termina par un immense gâteau (en carton), une collation (le vrai gâteau) et le verre de l'amitié.

Merci à Monsieur le Maire et son conseil municipal de mettre à notre disposition la petite salle de réunion.

Merci aussi à tous les bénévoles qui par leur disponibilité assurent le fonctionnement des clubs, l'abbé Xavier, Marie, Isabelle, Alice, Juliette, Magalie, Aline, Laetitia, Stéphanie, ainsi que les accompagnateurs.

Meilleurs voeux à tous

André Marie YVAIN



# ACPG-CATM-TOE

## Veuves

Le Président, le bureau des ACPG-CATM-TOE Veuves présentent aux membres de l'Association, à leurs familles leurs vœux de santé et de bonheur pour 1998, ils présentent également tous leurs vœux aux Mametziennes, Mametziens et les remercient de l'accueil chaleureux réservé aux vendeurs de calendrier.

La section mametziennne forte de ses 70 adhérents, déplore le décès de 2 de ses membres : Mesdames Dehurtevent Marie et Quéту Marie.

Retraite du combattant 3 dossiers établis en 1997.

Les CATM nés en 1933 titulaires de la carte d'AC doivent se rapprocher du Président.

L'année 1997 fut celle du 20<sup>ème</sup> anniversaire du transfert en la nécropole de Lorette du reste du soldat inconnu mort pour la France au delà de la Méditerranée et le 35<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Guerre d'Algérie. Pour commémorer ces événements la flamme du souvenir a traversé la France pour notre région en passant par Saint-Omer, Arques et Théroüanne pour finir en apothéose à Notre Dame de Lorette le 12 octobre en présence du Général Morillon, de 25 000 participants et 2 300 drapeaux.

L'année 1998 sera à marquer d'une pierre blanche pour notre association car le congrès de l'arrondissement de Saint-Omer se tiendra à Mametz pour la première fois depuis 53 ans. La population est également conviée aux cérémonies qui auront lieu à cette occasion, vous serez plus amplement informé par la presse en temps utile.

Retrouvailles le 6<sup>ème</sup> pèlerinage rencontre national des CATM aura lieu du 19 au 22 juin à Lourdes, une occasion de retrouver les copains perdus de vue depuis de nombreuses années.

DIMANCHE  
12  
OCTOBRE

à Notre-Dame  
de  
Lorette

XX<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE  
DU SOLDAT  
MORT POUR LA FRANCE EN A.F.N.

L'INHUMATION  
DU SOLDAT  
INCONNU



IMPOSANTE CÉRÉMONIE DU SOUVENIR

Le Président  
MARCEAU GOZET

# LA LECTURE A MAMETZ

Comme les années précédentes la fréquentation de la bibliothèque continue d'augmenter en 1997. 328 personnes ont fait au moins un passage ce qui fait une augmentation de 17 lecteurs.

Nous avons battu le record de prêts depuis son ouverture 4 968 soit une augmentation de 991 par rapport à 1996.

Le pourcentage de fréquentation est de 20,97% soit 1/5 de la population. Parmi les 28 bibliothèques du Pas de Calais, dans les communes de 1 000 à 2 000 habitants, Mametz se situe à la onzième place.

Depuis son ouverture, 612 lecteurs sont venus au moins une fois à la bibliothèque.

La bibliothèque s'est enrichie de 178 livres: 98 de donateurs et 80 achetés avec la dotation de la municipalité ce qui porte à 1 455 le nombre de volumes possédés par la commune de Mametz.

L'existence de la bibliothèque est une nécessité.

Un sondage effectué par Monsieur Lebrun, directeur de l'école de Marthes montre qu'avant leur passage régulier à la bibliothèque, 86% des enfants ne lisaient pas ; ce pourcentage est ramené à 54% soit une augmentation de fréquentation de 32% .

L'année 1998 verra un changement chez les responsables, ceux-ci ayant décidé de ne pas renouveler leur permanence.

Ils remercient toutes les personnes et organismes qui les ont aidés: la Mairie pour sa dotation, les employés communaux, la bibliothèque départementale de prêt de Lillers, les donateurs et vous tous, les fidèles lecteurs, qui au cours des huit années avaient su, par votre gentillesse et votre humour, faire que cette bibliothèque soit accueillante et ouverte à tous.

Ils présentent leurs meilleurs voeux pour 1998.

Les responsables de la bibliothèque.

# BIBLIOTHEQUE 1998

Une nouvelle équipe s'est mise en place en ce début janvier. Avec la même volonté que ses prédécesseurs, elle mettra tout en oeuvre pour que le service fonctionne bien et que vous ayez plaisir à venir emprunter des livres.

Dans un premier temps nous prenons l'engagement d'élargir les temps de permanence. Lorsque nous serons bien installés, nous mettrons en route quelques opérations nouvelles soit pour vous informer soit pour animer la bibliothèque.

A toutes et à tous, je vous présente au nom de l'équipe mes meilleurs voeux pour 1998.

YVETTE CARON  
Responsable de la Bibliothèque

## Composition de l'équipe d'animation:

Mesdames -Sabine Bialasik  
-Germaine Cordier  
-Thérèse Poissonnier

Mademoiselle Elodie Penin

Messieurs -Augustin Labitte  
-Régis Faucon

## Horaires de Fonctionnement:

Mercredi 16h30-18h30  
Vendredi 15h-16h30 scolaires  
16h30-19h tous publics

Les élèves, les parents d'élèves, les enseignants, les membres de l'association vous présentent leurs meilleurs pour 1998.

Nous remercions vivement la Municipalité pour les aides qu'elle nous apporte (subvention USEP, subvention Coopérative scolaire pour le voyage scolaire, aménagement du plateau sportif de la place du Rietz,...).

*Quelques activités en 1997.*



Carnaval 97



Travail sur le fonds ancien  
(Bibliothèque d'Aire/Lys)



Voyage scolaire  
Mai 97

USEPIADES 97  
Stade couvert régional  
de Liévin



Le Directeur, Président de l'association USEP,  
Dominique LEBRUN

## Mametz Téléthon = Union

Pour son deuxième Téléthon, les Mametziennes et les Mametziens ont répondu massivement à l'appel de la municipalité, des associations et des bénévoles à lutter contre la maladie en apportant à l'AFM un chèque de 20 382 F. Grand merci à tous.

Des moments forts durant ce Téléthon. Jeudi le coup d'envoi fut donné par nos aînés avec leur concours de carte.

Vendredi dès 8 heures, nos carpistes prirent possession des berges de l'étang. A 18 heures, le club Karaté suivi de la section jeune du club Gym Form nous firent une superbe démonstration. Beaucoup d'émotion quand Raphaël nous fit entendre ses quelques morceaux d'accordéon et découvrir ce qu'est le braille. A 20 heures 30, sous un ciel rempli d'étoiles et sous la protection des sapeurs pompiers, les enfants partirent des trois écoles lampions à la main, qu'ils avaient confectionnés eux mêmes avec leur instit ou les délégués de parents. Ils se sont retrouvés pratiquement à la seconde près au centre de Mametz, tout un symbole ! Ils terminèrent tous à la salle des fêtes dans la joie et la bonne humeur où un chocolat chaud leur fut servi, Alice maquilla les plus petits. Nos amis pêcheurs attaquaient leur première nuit de veille.

Samedi matin, durant deux heures avec une température inférieure à zéro degrés, une quinzaine de marcheuses relièrent les trois villages. L'après midi à Marthes, pour suivre les opérations, certains prirent de la hauteur en visitant le château d'eau avec les pompiers. L'USEP de l'école de Marthes fit une démonstration relais de deux heures. Petits et grands, eux sur leurs jambes bien valides, pensèrent à tous ces plus qui ne peuvent plus se servir des leurs, frappés par la maladie ou un accident. Comment ne pas y penser devant la démonstration de sauvetage tout proche de là, organisée par les sapeurs pompiers de Mametz et sous l'oeil attentif de Serge Delvert. Pendant ce temps, la nouvelle association Agility, nous fit quelques démonstrations. Durant tout l'après midi, jusque dans la soirée, les trois sociétés de carabiniers au local de Marthes s'affrontèrent amicalement dans un grand concours de tir. Pendant ce temps là, les chasseurs de Mametz au local de ball-trap Lecygne faisaient de même, ainsi que la plume mametzienne au café Charlet. Dans la salle des fêtes, le ping pong et la section adulte Gym Form chauffèrent la salle avant le tirage du loto. Tous les lots ont été offerts par les commerçants de la commune. A 22 heures, Jean Yves Pringarbe entra en scène pour une soirée Karaoke d'enfer. L'ambiance était à son comble sous au moins 25 degrés tandis que nos pêcheurs étaient toujours à moins cinq degrés et à leur deuxième nuit de veille.

Dimanche, l'ESMR et nos amis pêcheurs (toujours eux) clôturèrent ce deuxième Téléthon.

Nous remercions vivement la municipalité, toutes les associations, les bénévoles et les enfants des trois écoles qui ont contribué au succès de ce deuxième Téléthon. Un grand merci à l'association de commerçants de mametz, les anciens combattants et à la truite mametzienne qui ont financé l'achat des tee shirts. Bravo à tous et comme l'a dit Bruel "rendez vous dans dix ans", nous c'est dans deux ans avec le même élan.

Jacques Lefebvre  
Délégué Téléthon

Annick Labitte  
Trésorière

Christian Masset  
Trésorier Adjoint

## LA PETITE GUERRE DES ETIAIS

Un timide rayon de soleil glisse à la surface de l'étang, du camp de loisirs tout proche s'échappe une cascade de rires, les peupliers frissonnent doucement....La paix règne sur ce petit coin de terre où **Crecques** et **Rebecques** se rejoignent.....et pourtant.....

Le pêcheur attentif à la valse du hameçon, le sportif à la recherche d'un exploit ou le paisible promeneur séduit par le charme bucolique de l'endroit se doutent-ils qu'en ces lieux, pendant plus d'un siècle, les communes de **CRECQUES** et **REBECQUES** se sont livrées à une guerre sans merci pour la possession de ce coin de territoire. Communes voisines, qu'on pourrait qualifier de mitoyennes, communes quasi jumelles, simplement séparées par le ruban argenté de LA LYS et pourtant communes ennemies, et actrices d'une lutte qui, Dieu merci, ne fit pas de victimes....Nos combattants locaux n'étaient pas aussi sanguinaires que les Armagnacs et Bourguignons de la Guerre de Cent ans qui illustraient nos manuels scolaires.

Retracer les grandes lignes de cet épisode de notre histoire locale, c'était une promesse que je m'étais faite lors de la décision prise par le Conseil Municipal en 1963, de mettre en exploitation un coin de lande inculte qui allait devenir « **L'Etang de Crecques** ». Cette décision souleva, en son temps, une polémique interminable comme cela se produit quand la politique s'en mêle. Les années ont passé, les gens et les choses ont changé et tout est bien ainsi. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il suffit de peu de choses pour ranimer des querelles qu'on croyait éteintes et faire resurgir de vieux fantômes. C'est sans doute pour les exorciser en les exhibant au grand jour de la vérité historique que je vous propose de tourner ensemble les principales pages de ce mini conflit intercommunal.

Si vous voulez bien me suivre, nous allons nous reporter au texte d'un excellent ouvrage qui décrit les « **VILLES et VILLAGES du PAS DE CALAIS en 1790** »<sup>1</sup>. Les communes ayant été invitées à répondre à un questionnaire bien précis, nous trouvons dans la description des biens de **REBECQUES** : « *Biens communaux : une « commune » ou marais de 28 mesures « qui a toujours été destinée à paître ...les bestiaux du village » et une autre « commune » de 10 mesures de même destination. La Marquise de LEYDE, ci-devant dame du lieu « a toujours planté un cordon dans ledit marais de 28 mesures et dans celui de 10 mesures, tout en plein ». Depuis longtemps les habitants de Crecque font paître leurs bestiaux dans ces deux « communes », c'est pourquoi un procès a été engagé au Conseil d'Artois, « sans avoir été jugé à cause de la pauvreté de cette communauté qui n'a pu soutenir les frais dudit procès et nous prions MM. Les Administrateurs du Département de nous remettre en notre ancien droit de paître seuls sur notre territoire et d'empêcher ceux de Crecque de venir faire paître leurs bestiaux sur lesdites communes en faisant attention qu'ils en ont une assez suffisante pour leur dite communauté ».*

La Commune de **CRECQUES**, interrogée sur le même sujet, n'a pas envoyé de réponse, ce qui fait, qu'au lendemain de la Révolution, nos deux communes se retrouvent à la tête d'un bien indivis dont chacune revendique la possession pleine et entière et nous voilà partis pour un

<sup>1</sup> « **VILLES et VILLAGES du PAS DE CALAIS en 1790** » de L.N. Berthe - P. Bougard - J.M. Decelle- J.P. Jessenne (Mémoires de la Commission Départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas de Calais - Tome XXVIII).

2

conflit qui ne s'achèvera qu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle. (quand je vous parlais d'une guerre de  
ans...et plus, sans doute,) En effet, un état appelé **LE VINGTIEME DE 1700**, fait déjà mention  
de « *pâturage indivis entre les communautés de CRECQUE ET REBECQUES sur lesquels  
a point de moulin, de four banal ou de droit de passage ; sur lesquels les Religieux de  
Augustin ont droit de dîme et terrages, à l'avenant de 8 du cent à François Joseph DELE  
et la femme 550 livres, le Curé n'a aucun droit de dîme.* »

Jusqu'en 1822, date de la fusion de Crecques avec Mametz et Marthes, nous n'avons  
de documents d'archives concernant cette commune. Par contre, Rebecques a conservé  
précieusement de nombreux états soigneusement calligraphiés et qui nous permettent de suivre les  
péripiécies de cette page d'histoire.

Voici tout d'abord, en date du **27 thermidor, an 11**, un questionnaire relatif aux biens  
communaux établi à la demande du Préfet. Entre autres, Rebecques y décrit : « *8 hectares, 8 ares  
88 centiare en marais à pâture* » dans lesquels « *la commune y a rentré de la même manière  
ledit Seigneur, à la Révolution et en jouy depuis cet terme* » et un autre questionnaire du 10  
1807 donne « *19 mesure 50 verges en pâture commune* » et, le 31 mars 1810, une lettre  
Ministre de l'Intérieur à M. le Baron LA CHAISE, Préfet du Pas de Calais, répond à une  
demande faite par la Commune de Crecques qui voudrait obtenir le partage des biens indivis, alors  
que Rebecques s'oppose à ce partage. Il conseille de faire examiner cette prétention par le Conseil  
de Préfecture, avant de renvoyer la chose devant les Tribunaux. Le Conseil s'est prononcé  
favorablement le **8 mai 1810**.

Pourquoi cette décision n'a-t-elle pas été appliquée ?...Je n'ai trouvé aucune explication  
dans les documents communaux. Apparemment, les biens ont continué à servir en indivis puisque  
le 8 mai 1837, le conseil municipal de Rebecques fixe un droit de passage sur « *marais  
HESTIAYS, Gris-Mont et Saint Vinocq (sauf indigents) de 1 franc 25 par bête* ». <sup>2</sup>

De son côté, le 12.10.1844, Crecques constatant que le partage n'a pas été effectué,  
demande à construire conjointement un pont de briques sur la Lys. Réponse négative de  
Rebecques : « *cela ne nous regarde nullement, la Lys passant dans le centre de Crecque, à eux  
de faire à leurs frais et dépens...* »

Et voilà la querelle repartie : le **2 mai 1845**, une proposition de partage est faite sur la  
base suivante : « *à Crecque les HESTYAIES et les PLACES - à Rebecques le marais tout entier  
et la moitié des ventes de bois sur ces biens* ». Faute d'accord on chicane sur tout : le pont de  
Crecques, les communes qui ne plantent pas, qui ne font pas de curements, les élus qui ne  
viennent pas sur place une fois sur dix, les propriétaires de bestiaux qui ne respectent rien : « *à  
peine l'herbe commence t'elle à poindre que les bestiaux de Crecque viennent la paître : 30 mai  
1859* » et particulièrement sur le montant des impôts que Crecques assure payer en totalité.  
Pourtant, après les élections municipales de mai 1864, M. Aimé BOURDREL étant élu Maire de  
Mametz. Le **25.09.1864**, M. LEVERT, Préfet du Pas de Calais, qui semble vouloir faire avancer  
les choses, procède à la nomination de deux experts « *chargés de procéder aux opérations  
préliminaires au partage* ». La Commune de MAMETZ, section de CRECQUES, sera  
représentée par M. Louis AMAT, conseiller municipal, et la Commune de REBECQ par M.  
Zéphirin MANTEL, adjoint et cultivateur à Rebecq. Ils sont chargés de la *délimitation, du  
mesurage et de l'estimation des biens, ils dresseront un plan sur échelle métrique et  
composeront les lots à attribuer à chaque localité en consultant la proximité et la convenance*

<sup>2</sup> Faisons le point sur l'orthographe : Aujourd'hui, ETIAIS est le nom retenu officiellement sur  
tous les documents mais on trouve, au long des années : ETHYAIES, ETYAIS, ETIERS  
etc...tout est possible..

*respectives des deux communes afin de rendre plus faciles la jouissance et la surveillance des lots, d'éviter les servitudes, de prévenir les difficultés etc...*

Vaste programme...comme disait un Grand Homme au destin national. Programme qui reste lui aussi sans suite...il semble que pendant la seconde moitié du siècle, les deux communes aient continué à faire paître conjointement leurs bêtes avec tout ce que cela suppose d'aléas dans cette « cohabitation » avant la lettre. Quoi qu'il en soit, si on relève, çà et là, quelque jérémiade, il n'y a pas d'éclat officiel de mécontentement.

Mais voici qu'arrivent les élections municipales et l'élection à Mametz, le 17 mai 1896 de M. Emile BOURDEL, Maire et surtout, M. François BAURAIN, adjoint. D'après ce qui m' a été raconté, c'est ce dernier qui remet le feu aux poudres. Cultivateur à Crecques, jeune et plein d'ardeur, (il est né le 27 juillet 1865), célibataire de surcroît, il prend en mains ce qu'il pense être les intérêts de la section de Crecques. ( qui a pris son orthographe définitive, avec un s). Et le Conseil Municipal de MAMETZ, début 1897, lance une délibération « tendant à l'institution d'une commission syndicale pour soutenir les droits de la section de Crecques sur les biens indivis avec Rebecques » Voici le texte intégral de cette délibération : « M. le Maire expose que les biens indivis entre la section de Crecques et la commune de Rebecq sont une source continue de griefs entre ces deux localités dont les rapports sont de plus en plus tendus et que, par suite, la modification du présent état de choses s'impose, il faut, au plus tôt, sortir de l'indivision. Il n'y a aucun espoir d'y parvenir à l'amiable, en raison des prétentions injustifiables de la commune de Rebecq qui vient d'aggraver la situation en s'attribuant, par voie de mutation d'office et sans que le Maire et le Conseil Municipal de Mametz aient été appelés à revendiquer leurs droits devant aucune juridiction, des biens qui, de temps immémorial, sont indivis.

*En présence de ces faits, et comme la section de Crecques jouit exclusivement de ses biens communaux par application de l'ordonnance royale du 20 mars 1822, .....qu'il est juste, par suite, que cette section supporte seule les dépenses que nécessite la défense de ses droits, M. le Maire est d'avis qu'il y a lieu de demander à l'Administration supérieure de vouloir bien instituer une commission syndicale qui sera chargée de faire toutes démarches, dépenses, de prendre les voies et moyens pour se créer des ressources, en cela aux fins ci-dessus indiquées. Le Conseil Municipal, après avoir mûrement délibéré, à l'unanimité adopte la proposition de M. le Maire ».<sup>3</sup>*

Les faits reprochés à Rebecques ne sont que partiellement exacts. J'ai vérifié les matrices cadastrales et les biens indiqués le 12 novembre 1899 sont intitulés : « **Les communes indivis de Crecques et Rebecques** ». N'oublions pas que la totalité des biens concernés se trouvent sur le territoire de Rebecques...donc cadastrés sur cette commune. Quoi qu'il en soit, voilà le feu remis aux poudres et Rebecques qui, à son tour, entame une véritable guérilla. Dans les liasses poussiéreuses retirées d'une vieille armoire de la Mairie de Rebecques, on a conservé une pile de procès-verbaux établis par le garde-champêtre de Rebecques qui, chaque matin dressait un état comportant le nombre de bestiaux mis au pacage par les habitants de Crecques. On y trouve également l'indication du temps du jour. C'est le Bulletin Météo du secteur avec « *beau temps* », « *pluie* », « *petite pluie* », etc...Le nombre de bêtes varie de 6 à 32, elles sont « *soignées par le pâtre de Crecques* » Il semble qu'un accord tacite voulait que Crecques envoie ses bestiaux sur Rebecques quand les pluies abondantes rendaient le grand marais de Crecques impraticable : Le 26 avril 1899 : « *32 bêtes venues sur le marais de Rebecques, le terrain étant encore détrempé*

<sup>3</sup> Rendons ici un hommage bien mérité au secrétaire de mairie de l'époque : M. Jean-Baptiste DECOURCELLE, instituteur secrétaire de mairie, dont le style et l'écriture sont particulièrement brillants. De ceci ont bénéficié les écoliers qui lui furent confiés à la fin du siècle dernier.

sur le marais de Crecques à cause de la pluie de la veille ». Par contre, le 29 juin on a un a son de cloche : « 30 bêtes de Crecques envoyées sur les marais de Rebecques par ordre des conseillers municipaux de la section et soignées par le pâtre communal. C'est la première que Crecques envoie ainsi une partie de ses bestiaux sur Rebecques à cette époque de l'année par beau temps »

Ne résistons pas au plaisir de donner une copie de la liste : nous retrouverons les noms le souvenir de gens qui, après tout, sont encore dans bien des mémoires :

WACQUEZ Alexandre :	1 bête
TETART Louis	1
LEMAITRE Charles	1
DUFOUR Louis	1
Vve BEAUCHAMP	1
Vve POUCHAIN	3
DUCHATEAU	1
DELBREUVE	1
WACQUEZ Moïse	1
FAUCON Jules	1
BARTHOU Augustin	1
CARON Séraphin	2
DEFRANCE Narcisse	1
Vve BECART	1
MAY	1
DELAIRE Théodore	1
COCQUEMPOT BROUART	2
BENOIT	1
PICARD	1
BLONDEL LEGRIS	1
BOUTON Louis	5

De son côté, Crecques le 23 février 1899, délibère ainsi : « les lieux-dits : les Ethyaies et les Places.....sont dans un état de banalité tel que les bestiaux s'en échappent souvent, causant ainsi des dégâts aux propriétés riveraines, aux arbres de la route ; des accidents peuvent aussi se produire, dont seraient victimes des personnes, ou même les bestiaux eux-mêmes, d'autant plus que le chemin de fer se trouve à proximité et que les bestiaux peuvent s'engager sur la voie....( ?...) M. le Maire ajoute qu'il a proposé à M. le Maire de Rebecques d'établir, à frais communs, comme il en est d'usage : 1° une clôture en ronces artificielles, 2° une barricade à chaque entrée, et que sa démarche est restée sans résultat, etc....

Ceci devait, semble-t'il, venir à l'appui des dossiers constitués par les Communes pour faire valoir leurs droits respectifs devant les tribunaux puisque, décidément, on en arrivait à cette extrémité. Et, le 16 février 1899, la Commune de Rebecques charge Me Thévenin, avocat au Barreau de Lille, de prévenir Mametz qu'elle est décidée à « actionner » en justice....

De plus, il fallait, déjà, songer aux moyens financiers car les frais de procédure sont lourds pour le budget d'une petite commune. Rebecques décide de vendre quelques coupes de bois, Crecques, de son côté, décide l'aliénation d'un titre de rente sur l'Etat de 300 francs à 3%, la vente de quelques arbres dans les biens de la section de Crecques et, si cela est nécessaire, de procéder à l'aliénation d'une partie de ses biens....Et on choisit, qui un avocat, qui un avoué...à qui il faut, sur le champ, verser une provision de 500 francs.

La Justice, une première fois se prononce le **9 mars 1900**, pour un partage égal entre les deux communes : à REBECQUES revient ce qui est son marais actuel, à CRECQUES, les Etiais et une parcelle à prendre vers le marais de Rebecques. Ceci ne convient ni à l'une, ni à l'autre des parties, surtout à Rebecques qui, par délibération du 8 avril 1900 décide d'interjeter appel, suivie immédiatement par Mametz.

Et on se retrouve, évidemment, confrontés aux problèmes financiers : Crecques aliène un titre de rente de 1500 francs à 3%, Rebecques vend encore du bois et tire à l'extrême sur un budget bien modeste... (657 F 92 à l'article 16 du budget additionnel, 500 F sur l'article 18 et aliénation d'un titre de rente d'environ 866 F), et il reste un déficit à combler de 942 F 70... Ceci amène le Sous-Préfet à attirer l'attention des communes sur une incidence financière qui risque de nuire gravement à l'intérêt général. (L'état des frais engagés par Rebecques indique les sommes dues à Me Thévenin, avocat à Lille, à Me. Fardel, avoué à Douai, à Me Dernis, avoué à Saint Omer, à Me Locquet, avoué à Saint Omer, plus les frais annexes qui sont multiples... et certes, pas négligeables...).

On comprend pourquoi le jugement d'appel, prononcé le **13 juillet 1900**, s'il laisse, bien entendu, les communes insatisfaites, les amène cependant à accepter le compromis établi par la Cour d'Appel de Douai qui décrète le partage des biens entre Crecques et Rebecques. Ce partage attribue :

■ à la Commune de Mametz, section de Crecques :

- 1°: Le marais des Ethyaies en entier
- 2°: Le marais des Places en entier
- 3°: 1 hectare, 11 ares, 67 centiares à prendre à l'ouest dans le grand marais de Rebecques

■ à la Commune de Rebecq : (on trouve encore l'ancienne orthographe)

Le Grand Marais de la superficie duquel aura été retranchée la portion ci-dessus définie attribuée à la Commune de Mametz.

Un bornage est effectué le 12 mars 1901 à 2 heures de l'après-midi en présence de M. **BOURDREL**, Maire de Mametz et M. **REANT**, Maire de Rebecques par M. Gustave **NEVEUX**, conducteur des Ponts et Chaussées, malgré une ultime et vaine tentative de Rebecques en vue de racheter la parcelle dont on ampute son marais.

A partir de ce moment, les communes voisines ont cessé d'alimenter une querelle qui se termine par un jugement à la Salomon. Tant de liens de famille et de proximité rapprochent les habitants que cet épisode ne semble pas avoir laissé de traces durables dans l'esprit de la population. D'autant que le plus acharné chicaneur, François **BAURAIN** va convoler en justes noces le 26 avril 1905 avec Maria Joséphe **DELAHAYE**, fille de Rebecques, apparentée aux édiles du lieu et qu'il va s'installer sur la ferme de sa promise, faisant siens, désormais, les intérêts de son nouveau domicile.

Les années ont succédé aux années et les rituelles « **Ouvertures du Marais** » se sont, depuis le début de ce siècle, déroulées dans chaque commune, sans incidents ni chicanes. Les vaches de Rebecques ont pris l'habitude de paître dans « leur » pâturage, non loin du clocher qui rythmait le travail journalier. Celles de Crecques ont continué de se diriger docilement vers le « grand marais », trouvant un palliatif dans les « 3 mesures » quand cela s'avérait nécessaire. Quant aux « Etiais », leur sol aride devint rapidement un lieu pittoresque, certes, mais inculte et

voué aux ajoncs, « grasses glènes » et autres plantes diverses, sûrement fort intéressantes pour l'écologie, mais non comestibles pour un ruminant.

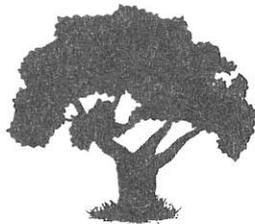
C'est la raison pour laquelle il fut décidé d'en faire une carrière d'extraction de silex par contrat avec l'Entreprise BIALLAIS qui, en fin d'exploitation, remettait entre les mains de la commune de Mametz la superficie de l'étang que nous appelons maintenant « l'étang de Crecques », paradis des pêcheurs et des oiseaux migrateurs. Situation assez paradoxale d'ailleurs qui fait l'étonnement des non-initiés : cet étang, propriété de la Commune de MAMETZ est situé sur le territoire de Rebecques qui, juste retour des choses, encaisse les redevances foncières.

Un deuxième étang creusé sur les propriétés de M. BIALLAIS, a permis à cette famille d'établir un camp de loisirs et la Commune de REBECQUES a également fait exploiter une partie de son marais afin de se doter, à l'instar de sa voisine, d'un étang de pêche agréable. Il faut dire que les ruminants amateurs de pacages ont bien diminué dans nos villages. Il est fini, le temps où chaque foyer avait « sa » vache.....(voire son cochon, ses lapins et ses poules...)

C'est dire que les deux villages cohabitent depuis longtemps sans problèmes. Ils ont, au fil des années, partagé bien d'autres choses : le Curé, la secrétaire de mairie, le cantonnier, et les dirigeants sportifs puisque le grand marais de Crecques, transformé à son tour en terrain de football, accueille les jeunes sportifs réunis dans « l'Entente Sportive Mametz-Rebecques ». Et on ne peut qu'applaudir un tel état de choses : la mésentente n'apporte rien à quiconque et aucun jugement ne vaut un arrangement amiable basé sur l'estime et la confiance réciproques.

Je voudrais terminer sur un sourire, cette page de l'histoire de nos ancêtres. En effet, peu de temps après l'épilogue et la signature de la paix enfin conquise, naquit à REBECQUES, au sein de la famille DARQUES, sur les hauteurs du Gris-Mont, une petite fille qui fut prénommée JEANNE.....Imaginez ce qui aurait pu se passer, si, renouvelant les errements de la Guerre de Cent ans, quelque « CAUCHON » lui avait réservé le sinistre sort de notre Sainte Nationale ?.....

Merci à vous tous, braves gens des deux villages, qui avez su dépasser vos divergences et finir dignement la querelle des Etiais.



**MARIE-THERESE DELMAIRE**

Novembre 1997



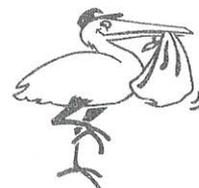


# LES JOIES....LES PEINES DE L'ANNEE 1997



\*\*\*\*\*

**Bienvenue à ceux et celles qui viennent égayer  
les foyers**



MULLER Théodore	le 22-01 à Châteauroux (Indre)	39, Grand Rue
DIDISSE Axel	le 30-01 à Béthune	6, Rue du 19 Mars 1962
DEBOUT Rodolphe	le 19-02 à Béthune	55, Rue du Choquart
LEGRAND Marie	le 26-03 à Auchel	22, Rue du Moulin
VANNEUVILLE Loïc	le 02-04 à Blendecques	35, Grand Rue
POUCHAIN Claire	le 06-04 à Blendecques	236, Grand Rue
ANDOUCHE Marion	le 22-04 à Blendecques	39, Rue du Choquart
HODICQ Clara	le 23-04 à Blendecques	4, Rue du 19 Mars 1962
DEBRIFFE Olivier	le 05-05 à Blendecques	254, Grand Rue
BURANDE Clémence	le 13-06 à Béthune	13, Chemin de Monbus
ROUSSEL Amandine	le 16-07 à Blendecques	3, Rue du 19 Mars 1962
JOURDAIN Alison	le 19-08 à Blendecques	6, Rue de la Plaine
ARC Steven	le 08-11 à Blendecques	48, Rue du Moulin
SANSON Anthony	le 14-11 à Blendecques	5, Rue du Moulin
POUILLE Lucie	le 19-11 à Blendecques	19, Chemin des Grands Rietz
LEGRAND Valentin	le 01-12 à Blendecques	5, Rue de la Halte
DIMSTER Robin	le 04-12 à Blendecques	16, Place du Rietz
DA SILVA Benjamin	le 10-12 à Blendecques	25, Place du Rietz
GONZALEZ Martin	le 18-12 à Blendecques	5, Rue du 19 Mars 1962
DANEL Mathilde et Rémi	le 19-12 à Blendecques	1, Contour de l'Eglise
BARBET Camille	le 19-12 à Blendecques	2, Chemin des Charbonniers



## Félicitations ... Voeux de bonheur au Jeunes Epoux

BOUTALEB Frédéric	et	LECLERCQ Nathalie	le 26-04 à Mametz
LEGRAND Frédéric	et	DELEPINE Karine	le 24-05 à Mametz
DIDISSE Hervé	et	LECOCQ Lidwine	le 21-06 à Mametz
DEHURTEVENT André	et	VERBREGUE Magali	le 28-06 à Mametz
LABITTE Sébastien	et	SCHAMBECK Ingrid	le 05-05 à Mametz
WACQUEZ Christian	et	CORNET Agnès	le 02-08 à Saint-Flour (Can)
DELBECQ Yanniss	et	DELPIERRE Benoîte	le 16-08 à Mametz
DELMAIRE Gilles	et	CANOEN Géraldine	le 23-08 à Norrent-Fontes
LENOIR Serge	et	ROLAND Dominique	le 23-08 à Wardrecques
LABITTE Sébastien	et	CARON Sarah	le 06-09 à Aire sur la Lys
JOLY François	et	BIAUSQUE Karine	le 06-09 à Mametz
FOVET Arnaud	et	GUILLOIS Christine	le 20-09 à Mametz
MANTEL Ludovic	et	ALEXANDRE Sylvie	le 25-10 à Mametz

## Aux Familles éprouvées, l'assurance de notre sympathie

DELAIRE Emile	le 07-02 à Helfaut
DEHURTEVENT née SAISON Marie	le 11-02 à Mametz
DEFRANCE née LEVECQUE Simone	le 21-02 à Mametz
DELMAIRE née LEBORGNE Germaine	le 26-03 à Mametz
QUETU née DERAM Marie	le 06-04 à Caen (Calvados)
LOYER née HERBAUT Justine	le 14-06 à Mametz
POLLET née SEGOND Germaine	le 08-07 à Helfaut
DEBOUT née LEGRAIN Fernande	le 02-09 à Helfaut

## NAISSANCES :

*Ils ont vu le jour en 1897. Nous fêterons leur centenaire cette année.*

MANTEL Maurice	07-01
MAMETZ Octavie	11-01
DANEL Louise	02-02
WACQUEZ Marie	03-02
DELMAIRE Fernande	05-02
LAURENT Abel	19-02
MASSET Gustave	28-02
BOURDREL Aimé	12-03
BOURDREL Yvonne	12-03
HERLEN Henri	24-03
ROBILLIART Gisèle	25-03
MAY Gustave	27-03
GOZET Léa	28-03
DUFOUR Adèle	02-04
DELMAIRE Marius	03-04
DELVART Jules	18-04
DELAYEN Gaston	17-05
DEMARTHE Léonie	07-06
FONTAINE Cyrille	22-06
FLAMENT Silvie	27-06
LECIGNE Suzanne	30-06
CAMPAGNE Pierre	30-06
DEMARTHE Henri	15-07
DUBOIS Marie	23-07
BECQUART Alphonsine	05-08
HANNOTEL Gaston	09-08
LABRE Julienne	22-08
CANLER Alphonse	01-09
BLONDEL Marthe	11-09
BLAEVOET Omer	13-09
CAULIER Ida	15-09
HERBERT Augustin	29-09
SCAT Olga	25-10
TABART Jeanne	02-11
BOUTON Lucienne	03-11
GILLIOCQ Juliette	05-11
PRUVOST Flore	13-11
FAUCON Claudien	19-11
GOZET Jeanne	03-12
FILBIEN Clémence	17-12
DUMONT Marie	17-12

## MARIAGES :

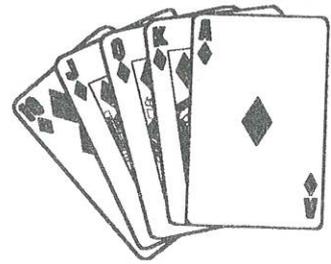
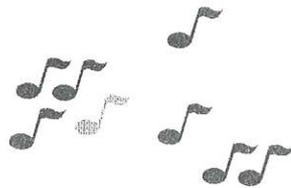
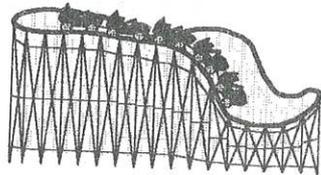
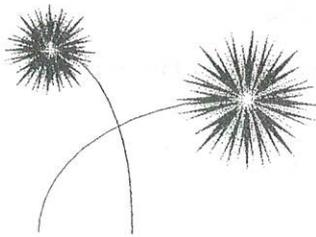
*Ils se sont dit « OUI » il y a 100 ans.*

LEMPEREUR René et DELVART Ida	22-02
HOCHART Charles et CHRETIEN Marie	01-05
CHERMEUX Léon et ROLIN Marie	27-07
RAOULT Maurice et LABITE Elmire	04-10
DARQUES Ernest et BECQUART Hortense	26-11

## DECES :

*Ils sont décédés il y a 100 ans.*

FILBIEN Elise	05-01
CADART Caroline	14-01
LABITTE Julia	16-01
DELATTRE Augustine	31-01
DANEL Louise	05-02
PRUVOST Eugénie	05-02
DELRUE Martial	23-02
LABITTE Augustin	02-03
ROBILLARD Théodorine	06-03
DENIS François	20-03
GOZET Marie	26-03
GOZET Jeanne	30-03
VANDOMME Léon	01-04
JOLY Louise	02-04
CHERMEUX Aristide	25-04
DELBREUVE Albert	03-05
DUBOIS Philomène	05-06
PRUVOST Marie	16-06
JOLLY Alphonse	27-06
BEDAGUE Lucie	29-06
PRUVOST Alexandrine	02-07
DENIS Edouard	24-07
POUCHAIN Emile	06-08
HANNOTEL Marie	18-08
BROQUET Anna	15-09
PRUVOST Adolphe	25-09
MAY Gustave	19-10
LABRE Augustin	31-10
ALEXANDRE Clémence	11-11
PETTE Angélique	04-12
DELAIRE Raimon	07-12



# CALENDRIER DES FETES 1998

## JANVIER

Samedi 3 VOEUX DU MAIRE  
Salle des Fêtes à partir de 18 H 00

Samedi 24 JARDINS OUVRIERS  
Salle de Réunion à partir de 16 H 00

Samedi 24 ASSEMBLEE GENERALE  
Salle des Fêtes Carabiniers de Mametz à partir de 19 H 00

Samedi 31 CONCOURS DE CARTES  
Salle Charlet



## MARS

Dimanche 1 CONGRES  
Salle des Fêtes ACPG - CATM - TOE

Dimanche 1 REPAS  
Salle Charlet ACPG - CATM - TOE

Samedi 7 MOULES - FRITES  
Salle de Rebecques ACPG - CATM - TOE

Vendredi 13 CARNAVAL  
Ecole de Marthes Ecole de Marthes

Dimanche 15 CARNAVAL  
Ecole de Crecques Ecole de Crecques



Mardi 17 ASSEMBLEE GENERALE  
Salle des Fêtes Club du 3<sup>ème</sup> Age

Samedi 21 RALLYE CARTO  
Salle des Fêtes Carabiniers de Mametz

## FEVRIER

Dimanche 1 CONCOURS DE CARTES  
Salle des Fêtes Club du 3<sup>ème</sup> Age

Samedi 7 COUSCOUS  
Salle de Rebecques Sapeurs Pompiers

Dimanche 8 THEATRE  
Salle des Fêtes au profit du CCAS

Dimanche 15 ASSEMBLEE GENERALE  
Mairie ACPG - CATM - TOE à partir de 11 H 30

Dimanche 15 COUSCOUS  
Salle des Fêtes Karaté

Samedi 21 LOTO - CARNAVAL  
Salle des Fêtes Ecole de Mametz



## AVRIL

Samedi 4 REPAS DANSANT  
Salle Charlet Ecole de Marthes



Samedi 18 GRAND PRIX DU DISTRICT  
Salle des Fêtes Plume Mametzienne

Dimanche 19 GRAND PRIX DU DISTRICT  
Salle des Fêtes Plume Mametzienne

Lundi 20 GRAND PRIX DU DISTRICT  
Salle des Fêtes Plume Mametzienne



Jeudi 30 COUSCOUS  
Salle de Rebecques E.S.M.R.

## MAI

- Samedi 2 CONCOURS DE PETANQUE  
Camping du Château à partir de 14 H 30
- Dimanche 3 GEAI DE MAMETZ  
Mairie FETE DU TRAVAIL  
Réception des décorés
- Dimanche 3 TIR INTER-SOCIETES  
Pub Sabine Carabiniers de Mametz
- Vendredi 8 COMMEMORATION ARMISTICE
- Samedi 9 CONCOURS DE BELOTE  
Camping du Château à partir de 20 H 00 
- Mardi 12 REPAS  
Salle Charlet du Club du 3<sup>ème</sup> Age
- Jeudi 21 GEAI DE MARTHES  
« COCHON GRILLE » Gym Form'  
TIR INTER-SOCIETES Carabiniers  
de Marthes
- Dimanche 24 MOB CROSS  
Sports Mécaniques Mametziens
- Dimanche 31 BALL-TRAP  
Stand Lecigne Société de chasse de Mametz

## JUIN

- Samedi 6 TOURNOI DE MINIMES  
Stade A. DELANNOY
- Samedi 6 FETE NATIONALE DE LA PECHE  
Etang de Crecques
- Dimanche 7 FETE NATIONALE DE LA PECHE  
Etang de Crecques
- Samedi 13 CONCOURS DE PETANQUE  
Camping du Château à partir de 14 H 30
- Dimanche 14 3<sup>ème</sup> BROCANTE
- Samedi 20 DISTRIBUTION DES PRIX  
Ecole de Mametz
- Samedi 20 SOIREE LOTO  
Camping du Château à 20 H 00 
- Dimanche 21 DISTRIBUTION DES PRIX  
Ecole de Marthes
- Jeudi 25 ASSEMBLEE GENERALE  
Salle des Fêtes Club de Karaté
- Samedi 27 DISTRIBUTION DES PRIX  
Ecole de Crecques 

## JUILLET

- Dimanche 5 CONCOURS DE PECHE  
Rivière
- Samedi 11 CONCOURS DE JAVEL  
Salle des Fêtes Plume Mametziennne
- Dimanche 12 CONCOURS DE JAVEL  
Salle des Fêtes Plume Mametziennne
- Lundi 13 CONCOURS DE JAVEL  
Salle des Fêtes Plume Mametziennne
- Lundi 13 BAL POPULAIRE  
Crecques FEU D'ARTIFICE 
- Mardi 14 FETE NATIONALE  
Animation pour les enfants
- Mardi 14 CONCOURS DE TIRS  
Carabiniers de Crecques
- Samedi 25 FETE DU FOOTBALL  
Stade A. DELANNOY 
- Dimanche 26 INTER-HAMEAU E.S.M.F.  
Stade A. DELANNOY

## AOÛT

- Samedi 8 CONCOURS DE PETANQUE  
Camping du Château à partir de 14 H 30
- Samedi 8 MOB CROSS NOCTURNE  
à partir de 17 H 00
- Samedi 15 BALL-TRAP  
Crecques des Anciens Combattants du Fro
- Samedi 15 KERMESSE  
Camping du Château 
- Dimanche 16 KERMESSE  
Camping du Château
- Samedi 22 ELIMINATOIRES TOURNOI  
FOOTBALL Stade A. DELANNOY 
- Dimanche 23 ELIMINATOIRES TOURNOI  
FOOTBALL Stade A. DELANNOY
- Samedi 29 FINALE TOURNOI DE FOOTBALL  
Stade A. DELANNOY
- Dimanche 30 FINALE TOURNOI DE FOOTBALL  
Stade A. DELANNOY

# SEPTEMBRE

Dimanche 6 DUCASSE DE MARTHES  
Animée par les Carabiniers de Marthes

Samedi 12 COUSCOUS  
Salle Charlet

Dimanche 13 DUCASSE DE MAMETZ  
CONCOURS DE TIR  
Carabiniers de Mametz



Dimanche 20 DUCASSE DE CRECQUES

# OCTOBRE

Dimanche 4 BANQUET DES AINES  
Salle Charlet

Samedi 10 CONCOURS DE CARTES  
A l'école



Samedi 17 BANQUET INTER-SOCIETES  
Salle de Rebecques Société de Pêche Anciens Combattants du Front

Dimanche 18 CONCOURS DE CARTES  
Salle des Fêtes ACPG - CATM - TOE



Mardi 20 VERRE DE L'AMITIE  
Salle des Fêtes Club du 3<sup>ème</sup> Age



# NOVEMBRE

Samedi 7 ASSEMBLEE GENERALE  
Carabiniers de Crecques

Mercredi 11 ANNIVERSAIRE ARMISTICE  
Crecques

Mercredi 11 BANQUET  
Salle des Fêtes ACPG - CATM - TOE

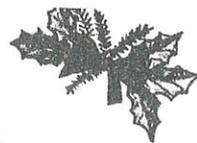
Samedi 21 CONCOURS DE TIR  
Salle des Fêtes Carabiniers de Mametz  
à partir de 18 H 00

Samedi 28 MOULES - FRITES  
Salle de Rebecques E.S.M.R.

Dimanche 29 CELEBRATION SAINTE BARBE  
Salle des Fêtes Banquet des Sapeurs-Pompiers



# DECEMBRE



Samedi 5 ASSEMBLEE GENERALE  
Salle Charlet La Truite Mametzienne

Samedi 12 ARBRE DE NOËL  
Salle des Fêtes Ecole de Mametz

Dimanche 13 ARBRE DE NOËL  
Ecole Ecole de Marthes

Jeudi 17 ARBRE DE NOËL  
Salle des Fêtes Club de Karaté

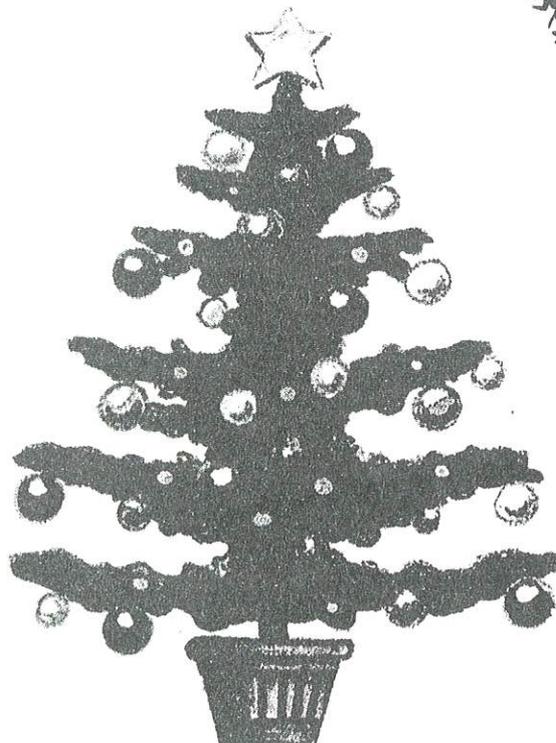
Vendredi 18 ARBRE DE NOËL  
Salle des Fêtes Enfants des Ecoles



Samedi 19 ARBRE DE NOËL et  
MARCHÉ DE NOËL  
Ecole de Crecques

Samedi 19 CONCOURS DE CARTES  
Salle des Fêtes E.S.M.R.

Dimanche 20 ARBRE DE NOËL  
Salle des Fêtes E.S.M.R.



## PERMANENCES

### Assistante sociale du Département:

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 9 H à 11 H au C.C.A.S Bld de Gaulle à Aire sur la Lys ou Tel au 03-21-38-11-25.

### Caisse d'Allocations familiales de Calais:

Permanence administrative en Mairie d'Aire sur la Lys le 1<sup>er</sup> vendredi du mois de 14 H à 16 H.

Pour contacter une assistante sociale, téléphoner à la CAF de Longuenesse au 03-21-98-52-66.

### Caisse de Mutualité sociale agricole d'Arras:

Permanence administrative en Mairie d'Aire sur la Lys le 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de 9 H 45 à 12 H.

Permanence de l'assistante sociale en Mairie d'Aire sur la Lys le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois de 10 H à 12 H ou téléphoner au 03-21-38-29-69, le lundi entre 9 H et 12 H ou le jeudi entre 9 H et 10 H.

### Caisse primaire d'assurance maladie de Calais:

Un agent d'accueil est en Mairie de Théroutan le lundi entre 14 H 30 et 16 H 15.

Il est au C.C.A.S d'Aire sur la Lys le lundi, mardi, jeudi de 8 H à 11 H 45 et le vendredi de 8 H à 11 H 45, de 13 H 30 à 16 H.

Permanence de l'assistante sociale au C.C.A.S Bld de Gaulle à Aire sur la Lys le vendredi entre 9 H et 11 H 30.

### Demandeurs d'emploi:

Pour s'inscrire ou se réinscrire comme Demandeur d'emploi téléphoner au 0801 62 10 10 du lundi au vendredi de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H.

## MAIRIE DE MAMETZ

### Heures d'ouvertures:

Lundi	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mardi	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Mercredi	FERME	14 H 00 à 18 H 00
Jeudi	9 H 00 à 12 H 00	14 H 00 à 18 H 00
Vendredi	9 H 00 à 12 H 00	FERME
Samedi	9 H 00 à 12 H 00	FERME

**ATTENTION :** Pendant les congés de maternité de Mme GARENAUX, la Mairie ne sera ouverte que les après-midi de 14 H à 18 H et le samedi matin de 9 H à 12 H.

### Permanences du Syndicat des Eaux et d'Assainissement:

Jeudi 18 H 00 à 19 H 00

### Permanences Maire et Adjoint:

#### \*Pour tout problème d'ordre général:

Monsieur le Maire chaque Samedi de 10 H 00 à 11 H 00

1<sup>er</sup> Adjoint : FAUCON Francis chaque lundi de 18 H 30 à 19 H 30

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Adjoint : LABITTE Augustin ou FAUCON Régis chaque Mercredi de 18 H 30 à 19 H 30

#### \*Pour les Permis de Construire-Certificats d'Urbanisme et Plan d'Occupation des Sols

3<sup>ème</sup> Adjoint : MACHEN Philippe chaque samedi de 11 H 00 à 12 H 00

#### \*Pour le C.C.A.S

Vice-Présidente du C.C.A.S Madame Poissonnier recevra chaque 2<sup>ème</sup> jeudi du mois de 14 H à 16 H.

## COMMUNIQUE

### Avis aux nouveaux habitants:

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en Mairie munis du livret de famille, de la Carte Nationale d'Identité, des Carnets de Vaccination des Enfants.

### Inscriptions sur les listes électorales:

Il est rappelé qu'au terme de l'article L.9 du Code Electoral, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Les personnes remplissant les conditions pour être électeurs et qui ne seraient pas inscrites sur les listes électorales pour quelque cause que ce soit ou qui ont changé de domicile ou de résidence, doivent demander leur inscription. Les Mametziens qui ont changé de domicile à l'intérieur de la Commune sont priés de le signaler en Mairie. Les demandes d'inscription seront reçues dans les Mairies toute l'année et jusqu'au 31 Décembre. Les électeurs déjà inscrits sur les listes électorales n'ont aucune formalité à accomplir s'ils n'ont pas changé de domicile.